

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/09/2021

Dossier complet le :

28/09/2021

N° d'enregistrement :

2021-011638

### 1. Intitulé du projet

Projet de création d'un parcours d'accrobranche sur la commune de SAINT-PAUL-LES-DAX.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Paul-Les-Dax

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-les-Dax

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 2 7 9 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. d)	Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. Autre équipement sportifs ou de loisirs et aménagements associés.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un parcours d'accrobranche sur la commune de Saint-Paul-Lès-Dax, à environ 3 km au Nord-ouest du centre bourg. Installation des structures du parcours d'accrobranche (plateformes, câbles, etc) sur une surface totale de 1,7 ha sur la commune de SAINT-PAUL-LES-DAX (40).

Le parking présent au droit du site d'implantation du projet accueille actuellement une vingtaine d'emplacements de camping-car, il sera entretenu et utilisé dans le cadre de cette activité de loisir.

L'aire de camping sera déplacée dans une autre zone de la commune. Le projet sera accessible via l'Avenue Salvador Allende qui rejoint la Route Départementale 824 (qui borde le Nord de la commune) ainsi que la Route Départementale 524 (qui traverse la commune selon l'axe Est-Ouest). L'accès est existant et dessert actuellement l'aire de camping mentionnée ci-dessus.

Le terrain est situé dans la zone UE du PLUi, destinée aux équipements publics ou de services publics de différentes natures: sportive, scolaire... (parcelle cadastrale AS 93p).

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est la création d'une infrastructure de loisir sur la commune de SAINT-PAUL-LES-DAX (40). Il s'agira d'un ensemble constitué d'un parcours d'accrobranche et de son parking associé (déjà existant).

Deux cabanes déjà existantes seront mises à disposition pour l'accueil du public et les sanitaires. Ces infrastructures sont reliées au tout à l'égout, à l'eau courante et au réseau électrique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les boisements présents sur le terrain seront utilisés pour l'installation des structures.

Les seuls travaux consisteront à installer les passerelles, les nacelles, les câbles et les obstacles sur les arbres du futur parcours d'accrobranche. La conception s'effectue à l'aide de matériaux de qualité, qui renforcent la sécurité : bois traité classe 4, pins des Landes. Les câbles, cordages, filets sont garantis par le constructeur. De plus, les plates formes installées dans les arbres sont uniquement fixées par serrage.

Une pose de demi- rondins de protection autour des câbles au niveau des amarrages aura lieu afin d'empêcher le cisaillement des arbres et de limiter la déformation des troncs.

Quelques travaux de nettoyage seront à prévoir pour supprimer les branches qui gênent l'installation des structures et qui présentent des risques de sécurité pour les usager du futur parcours.

Un entretien du parking déjà existant sera également effectué.

Les infrastructures mises sa dispositions pour l'accueil et les sanitaires, seront soumis a un rafraîchissement intérieur mais sans modification extérieur..

Une attention sera apportée au maintien de l'ambiance naturelle en respectant le milieu, et pour assurer la régénération du peuplement malgré une forte fréquentation du lieu.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un entretien régulier des terrains et des espaces verts se trouvant sous le parcours d'accrobranche et ceux qui borderont le projet sera mené. De plus, un nettoyage du site après chaque journée d'utilisation aura lieu.

Une surveillance et un entretien du matériel, des passerelles et des câbles sera régulièrement effectué.

La gestion de l'accueil et de la sécurité du public se fera conformément aux réglementations en vigueurs et l'accès pour les véhicules sera régulé à la zone d'activité pour limiter les nuisances sonores.

- Surveillance du respect de consigne de sécurités.

Concernant l'activité, les parcours mis en place sont progressifs avec des difficultés et des hauteurs croissantes pour permettre à chaque participant d'évoluer à son rythme et selon leur niveau d'habileté. Les employés du site seront quant à eux formés en interne ainsi que par des stages de mise à niveau. Enfin, une diffusion systématique des informations de sécurité en interne et externe aura lieu. Pour la sécurité des usagers, une liaison avec les secours sera maintenue.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de construction du parcours de loisir
- Contrôle phytosanitaire des arbres
- Maintenance et vérification quotidienne de toutes les installations avec tenue d'un registre de contrôle visé annuellement par l'organisme de contrôle.
- Contrôle des installations selon les normes AFNOR de construction XP S52-902-1 et d'opération XP S52-902-2 par un bureau spécialisé indépendant et agréé
- Contrôle d'ouverture par les services gouvernementaux.
- Convention de mise à disposition d'une parcelle boisée relevant du domaine privé communal (signée par les deux parties)
- Responsabilité civile professionnelle contractée auprès d'une assurance.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	1,7 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue Salvador Allende  
40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   1° 04' 36 "W Lat.   43° 44' 04 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   ° ' ' " Lat.   ° ' ' "

Point d'arrivée :

Long.   ° ' ' " Lat.   ° ' ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 " Tourbière de Mées " présente à 2,5 km au Sud-ouest du projet ZNIEFF 2 " L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes " présente à 1,5 km au Sud du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La principale source de bruit recensée sur la commune est la circulation routière (RD 810 et RD 824) par conséquent, le territoire communal de SAINT-PAUL-LES-DAX est couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides sont présentes à l'extérieur du périmètre d'aménagement du projet, au niveau des landes et fossés présents dans le Nord de la zone d'étude (Cf. Diagnostic écologique sommaire en Annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques recensés sur la commune de Sain-Paul-Lès-Dax : - Risque lié aux inondations - Risque lié au sol (retrait-gonflement d'argiles, séismes). - Risques liés aux feux de forêt - Risque technologique : 6 ICPE (Une seule soumise à autorisation), présence d'une installation industrielle rejetant des polluants. Le projet n'est concerné que par le risque sismique (niveau 2) et le risque faible de retrait-gonflement d'argiles. La commune est couverte par un PPRN Inondation approuvé. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site pollué (ou potentiellement pollués) est recensé sur la commune, recensés à environ 2,5 km au Nord-est du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune appartient à la zone de répartition des eau ZRE4002 définie par l'Arrêté n°2011-1903 du 13/04/2012.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de Protection Spéciale des "Barthes de l'Adour" est présente à 1,1 km au Sud du projet. Les Zones Spéciales de Conservation des "Barthes de l'Adour", des "Tourbières de Mées" et de "l'Adour" sont situées à environ 2 km au Sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 5,3 km à l'Ouest du site classé "Partie de Canton de Dantes et Juncs de la forêt communale" (SCL0000546).

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une perturbation aura nécessairement lieu en phase travaux via les dérangements par les nacelles pour poser les passerelles et les câbles du parcours. Toutefois, il s'agit d'une zone possédant un enjeu écologique faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 1,7 ha de terrain concernés par le projet conserveront leur statut sylvicole et obtiendront le double statut "sylvicole et loisir" (Cadrage réalisé auprès de la DDTM des Landes qui confirme ce propos).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 2 km à l'Ouest d'une installation ICPE soumise à Autorisation. Une autre ICPE est présente à seulement 700 m au Nord du projet mais n'est plus en activité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation au niveau de la commune mais la zone du projet n'est pas concernée par ce risque. Risque sismique de niveau 2 (Faible). Risque potentiel radon de catégorie 2 . Aléa de retrait-gonflement des argiles Faible au droit du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux d'installation des structures, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation de ces travaux (nacelles etc) entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, des déplacements des riverains et des touristes seront à prévoir à proximité du projet. Le stationnement se fera au niveau du parking présent au droit du projet (déjà existant).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, du bruit aura lieu. En phase d'exploitation, le bruit sera présent et provoqué par les personnes utilisant les infrastructures de loisir (enfants, riverains, touristes). Des habitations sont présentes aux alentours directs du projet, une distance minimale entre les infrastructures et ces habitations sera installée afin de limiter les nuisances sonores occasionnées par l'utilisation du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des vibrations auront lieu (déplacement des nacelles, fixation des passerelles et des câbles etc).</p> <p>En phase d'activité, les vibrations seront faibles à nulles, uniquement provoquées par les véhicules des particuliers qui se rendront au niveau du parking (localisé au droit du projet)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune surface sylvicole ne sera consommée par le projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de réduire les impacts sur la faune présente autour du site, les boisements mixtes de Pin maritime et de Chêne pédonculé situés en périphérie Sud et Ouest du projet seront conservés. Ces haies constitueront une zone d'accueil et de refuge de la faune (oiseaux et coléoptères saproxyliques) et permettront de conserver des corridors écologiques entre les différents réservoirs écologiques situés à proximité du site du projet. Ces Haies constitueront également une barrière antibruit naturelle entre le site et les habitations situées au Sud du projet.

Afin de réduire les impacts sur la faune présente autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux (nettoyage du site, installation des câblages et des passerelles, etc) hors période de reproduction des espèces d'oiseaux et d'insectes, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

De même afin d'éviter tout impact sur les populations de Chiroptères susceptibles d'être installées en périphérie du projet, la mise en place du parcours devra être effectuée de jour et tout éclairage nocturne sera proscrit.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Les espaces naturels présents correspondent à des habitats mésophiles, avec un fort impact anthropique déjà présent (entretien régulier)
  - Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude (à l'extérieur du projet), sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)
- Ainsi, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



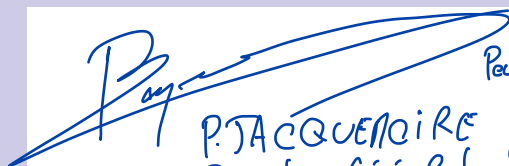
Fait à

Saint-Paul - les - Dax

le,

23/09/2021

Signature



Pour le Maire et par délégation

P. JACQUEROIRE  
Directeur Général des Services

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



**REALYS**  
ENVIRONNEMENT

**Mairie de Saint-Paul-Lès-Dax**

11 Avenue du Maréchal Foch  
40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX

**Diagnostic écologique sommaire**

**ACCROBRANCHE**

**Commune de Saint-Paul-Lès-Dax (40)**

**Juillet 2021**

## Références de dossier

<b>Etude</b>	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet d'accrobranche sur la commune de Saint-Paul-Lès-Dax
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Mairie de Saint-Paul-Lès-Dax</b> 11 Avenue du Maréchal Foch 40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX  Tél. 05 58 91 20 20
<b>Prestataire</b>	Realys Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born  Tél. 09 84 42 42 00
<b>Auteur de l'étude</b>	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Léa JONAS, Stagiaire chargée d'étude
<b>Date de remise</b>	Juillet 2021

# SOMMAIRE

---

<b>1.</b>	<b>GENERALITE .....</b>	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....</b>	<b>10</b>
<b>4.</b>	<b>GEOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
4.1.	Contexte général .....	13
4.2.	Contexte local.....	13
<b>5.</b>	<b>REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....</b>	<b>16</b>
<b>6.</b>	<b>CONTEXTE PATRIMONIAL .....</b>	<b>20</b>
6.1.	Patrimoine naturel .....	20
6.2.	Patrimoine culturel.....	24
<b>7.</b>	<b>FLORE.....</b>	<b>29</b>
7.1.	Espèces floristiques .....	36
7.2.	Zone humide (critère floristique) .....	39
7.3.	Synthèse des zones humides.....	40
<b>8.</b>	<b>FAUNE .....</b>	<b>42</b>
8.1.	Amphibiens.....	42
8.2.	Reptiles .....	42
8.3.	Lépidoptères .....	43
8.4.	Orthoptères .....	43
8.5.	Odonates.....	44
8.6.	Avifaune .....	45
8.7.	Mammifères.....	51
<b>9.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>53</b>
9.1.	Mesures d'accompagnement.....	54
9.2.	Mesures de gestion des espèces invasives .....	55
<b>10.</b>	<b>CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....</b>	<b>57</b>

## LISTE DES PLANCHES

---

Planches 1a et 1b – Localisation géographique .....	7
Planche 2 – Situation cadastrale.....	9
Planches 3a et 3b – Hydrographie.....	11
Planches 4a et 4b – Géologie .....	14
Planches 5a, 5b et 5c –Patrimoine naturel et culturel.....	26
Planches 6 – Cartographie des habitats.....	35
Planche 7 – Zones humides floristiques.....	41
Planche 8 – Espèces patrimoniales.....	52
Planche 9 – Enjeux écologiques.....	56

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1 : Localisation des prises de vue .....	16
Figure 2 : Prise de vue n°1 .....	17
Figure 3 : Prise de vue n°2 .....	17
Figure 4 : Prise de vue n°3 .....	18
Figure 5 : Prise de vue n°4 .....	18
Figure 6 : Prise de vue n°5 .....	19
Figure 7 : Prise de vue n°6 .....	19
Figure 8 : Lézard des murailles .....	43
Figure 9 : Répartition en France et en Aquitaine de la Fauvette pitchou .....	47
Figure 10 : Répartition en Aquitaine du Pic noir .....	48
Figure 11 : Mesure d'évitement.....	54

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000 .....	21
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000 .....	22
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site .....	30
Tableau 4 : Flore répertoriée sur le site .....	36
Tableau 5 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides .....	39
Tableau 6 : Classe de recouvrement des espèces .....	40
Tableau 7 : Espèce de reptile répertoriée sur le site .....	42
Tableau 8 : Espèces de Lépidoptères répertoriées sur le site .....	43
Tableau 9 : Liste des Orthoptères présents sur l'aire d'étude .....	43
Tableau 10 : Liste des Odonates présents sur l'aire d'étude .....	44
Tableau 11 : Avifaune répertoriée sur le site .....	45
Tableau 12 : Synthèse des enjeux avifaune par habitat .....	49
Tableau 13 : Mammifères répertoriés sur le site .....	51
Tableau 14 : Calendrier d'inventaire .....	57



# 1. Généralité

Commune landaise située à 2 km au Nord de Dax, et à 52 km au Sud-ouest de Mont-de-Marsan, et desservie par les Routes Départementales 524 et 824, **Saint-Paul-Lès-Dax** apparaît être le secteur privilégié par la mairie de Saint-Paul-Lès-Dax pour la création d'un parc d'accrobranche.

Le projet se situe à environ 3 km au Nord-ouest du centre bourg de la commune et s'étend sur une surface d'environ **1.7** ha. Il permettrait la création d'un parc d'accrobranche au sein de la commune.

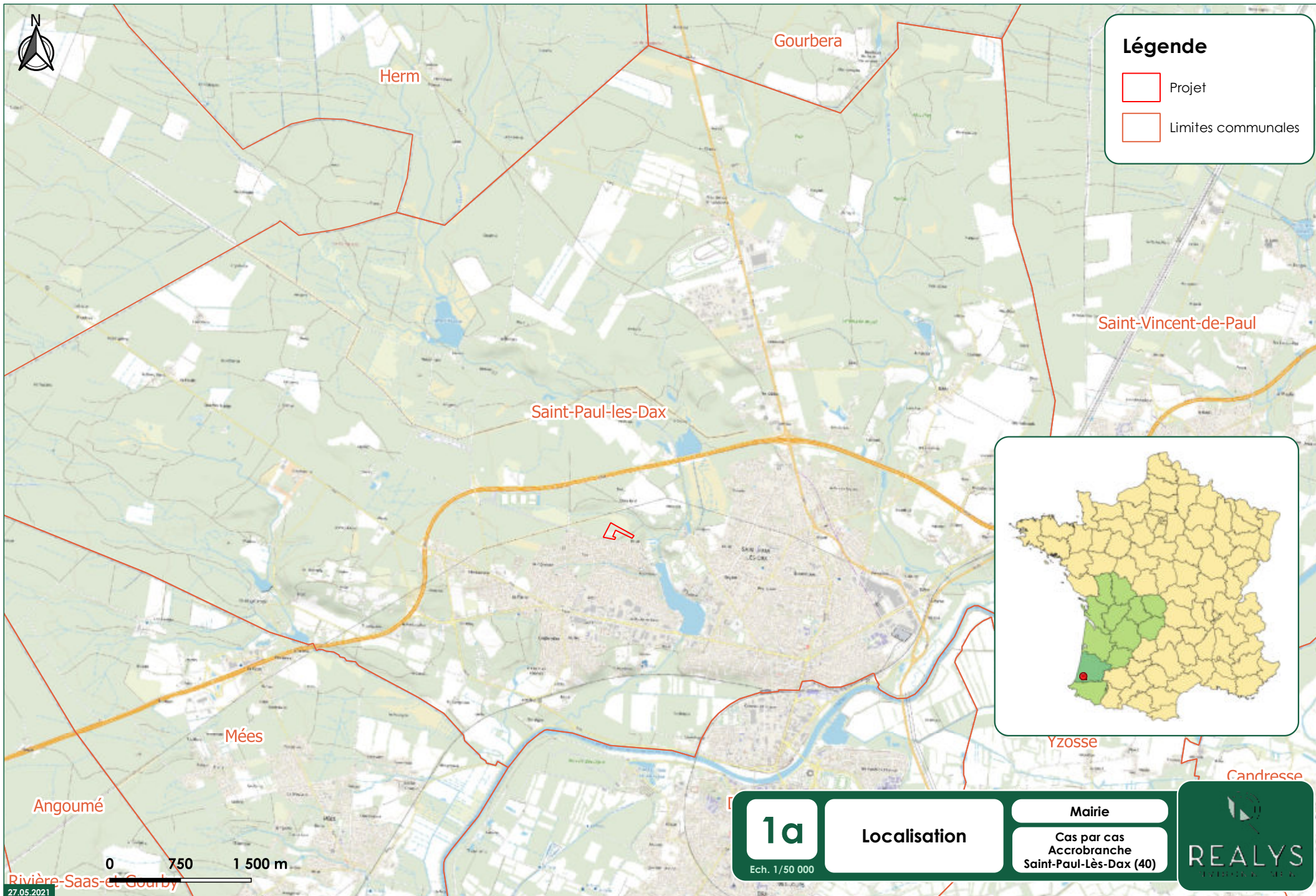
Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Realys Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

# 2. Localisation géographique

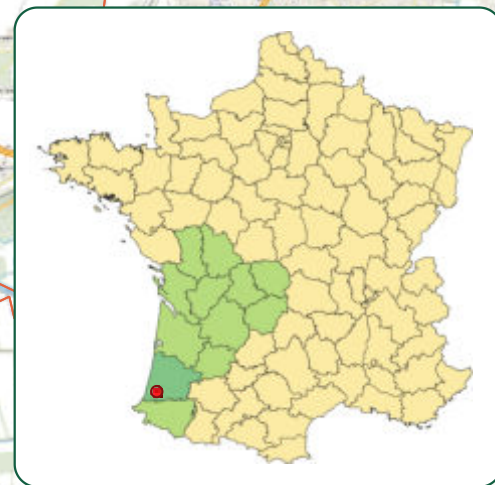
Le projet de parc d'accrobranche se trouve dans la partie Sud du territoire communal de Saint-Paul-Lès-Dax, localisé dans le Sud-ouest du département des Landes. Le projet est situé sur une partie des parcelles cadastrales AS093 et AS055 qui appartiennent à la zone UE (Zone d'équipements publics ou de services publics, et à certaines constructions qui leur sont directement liées) du PLUi-H du territoire du Grand Dax. Ces deux parcelles se trouvent à environ 3 km au Nord-ouest du centre bourg, et sont desservies au Sud par l'Avenue Salvador Allende, qui rejoint la Route Départementale 824 qui borde la commune par le Nord, ainsi que la Route Départementale 524 qui traverse la commune suivant l'axe Est-Ouest. Au Sud de la zone du projet se trouvent une zone urbanisée de type pavillonnaires. Les parcelles sont également bordées au Nord, à l'Ouest et à l'Est par des terrains boisés classés en Zone Naturelle par le PLUi-H.

**Le contexte géographique est présenté sur les planches 1a et 1b tandis que la situation cadastrale est représentée sur la planche 2.**



### Légende

- Projet
- Limites communales



Angoumé

Mées

**1a**

**Localisation**

**Mairie**

Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)



0 750 1 500 m

Rivière-Saas-et-Courby



27.05.2021

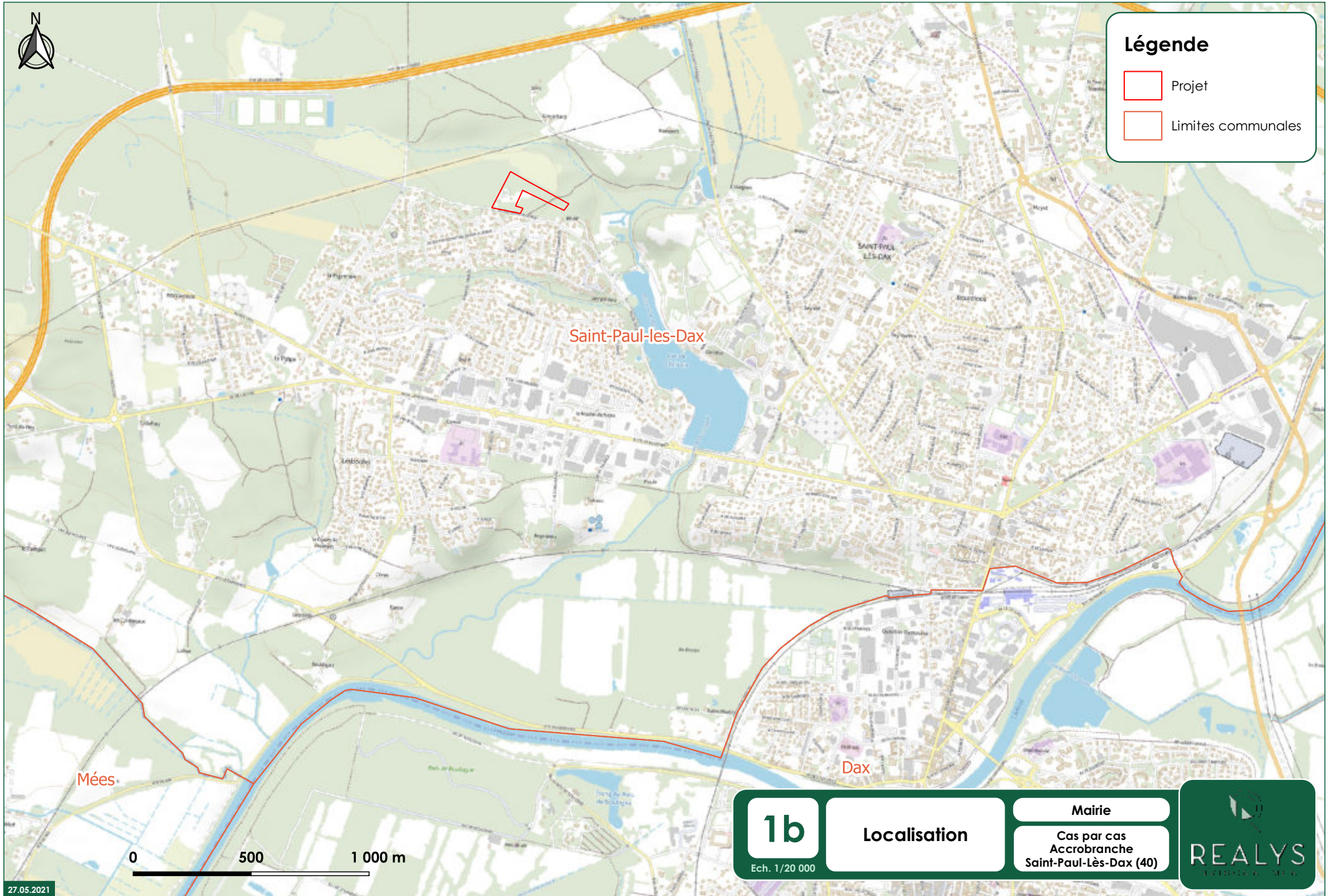
Ech. 1/50 000





### Légende

-  Projet
-  Limites communales



1b

Ech. 1/20 000

Localisation

Mairie

Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)





Département :  
LANDES  
Commune :  
ST-PAUL-LES-DAX

Section : AS  
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/5000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

2

Situation  
cadastrale

Mairie

Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)



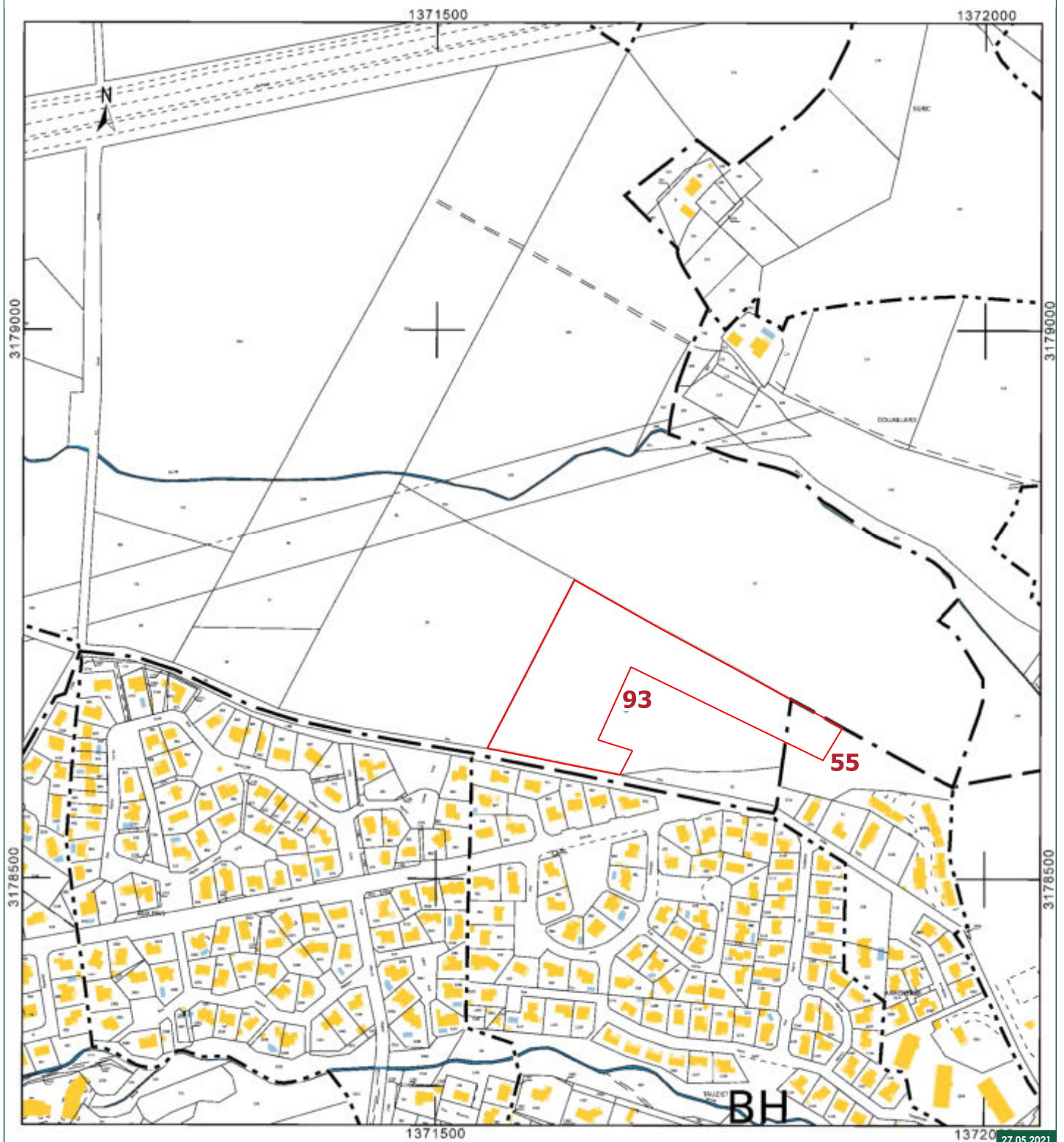
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Légende

 Projet

0 100 200 m



### 3. Contexte hydrographique

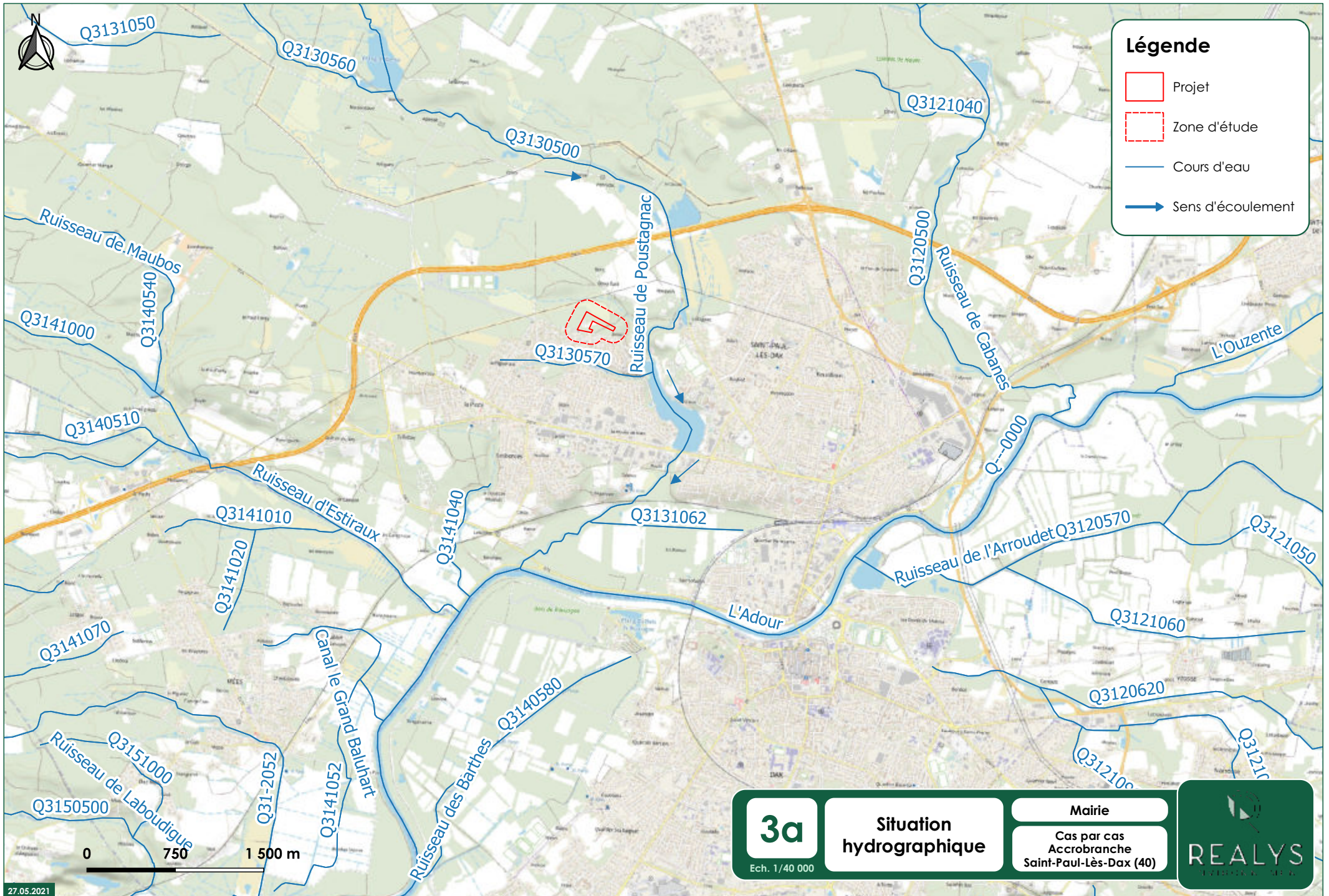
Le projet s'inscrit dans le secteur hydrographique « L'Adour du confluent de la Midouze au confluent des Gaves Réunis » (**Q3**) du bassin versant de l'Adour Garonne et plus précisément dans le sous-secteur **L'Adour du confluent du Loust au confluent du Luy** codé Q31.

L'eau s'infiltré au droit du projet, puis rejoint la nappe phréatique qui est drainée par un fossé situé au Nord du projet et qui se jette 2 kilomètres plus loin dans le Ruisseau de Poustagnac (**Q3130500**). L'eau s'écoule ensuite vers le Sud en direction de l'Adour (Q--0000) situé 2,4 km plus en aval. L'eau suit l'Adour sur environ 70 km avant de se jeter dans l'océan Atlantique au niveau de la Barre de l'Adour.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude comprend également des fossés au Nord-ouest et au Sud-est de la zone d'étude.

**L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur les planches 3a et 3b.**





### Légende






- Projet
- Zone d'étude
- Cours d'eau
- Sens d'écoulement

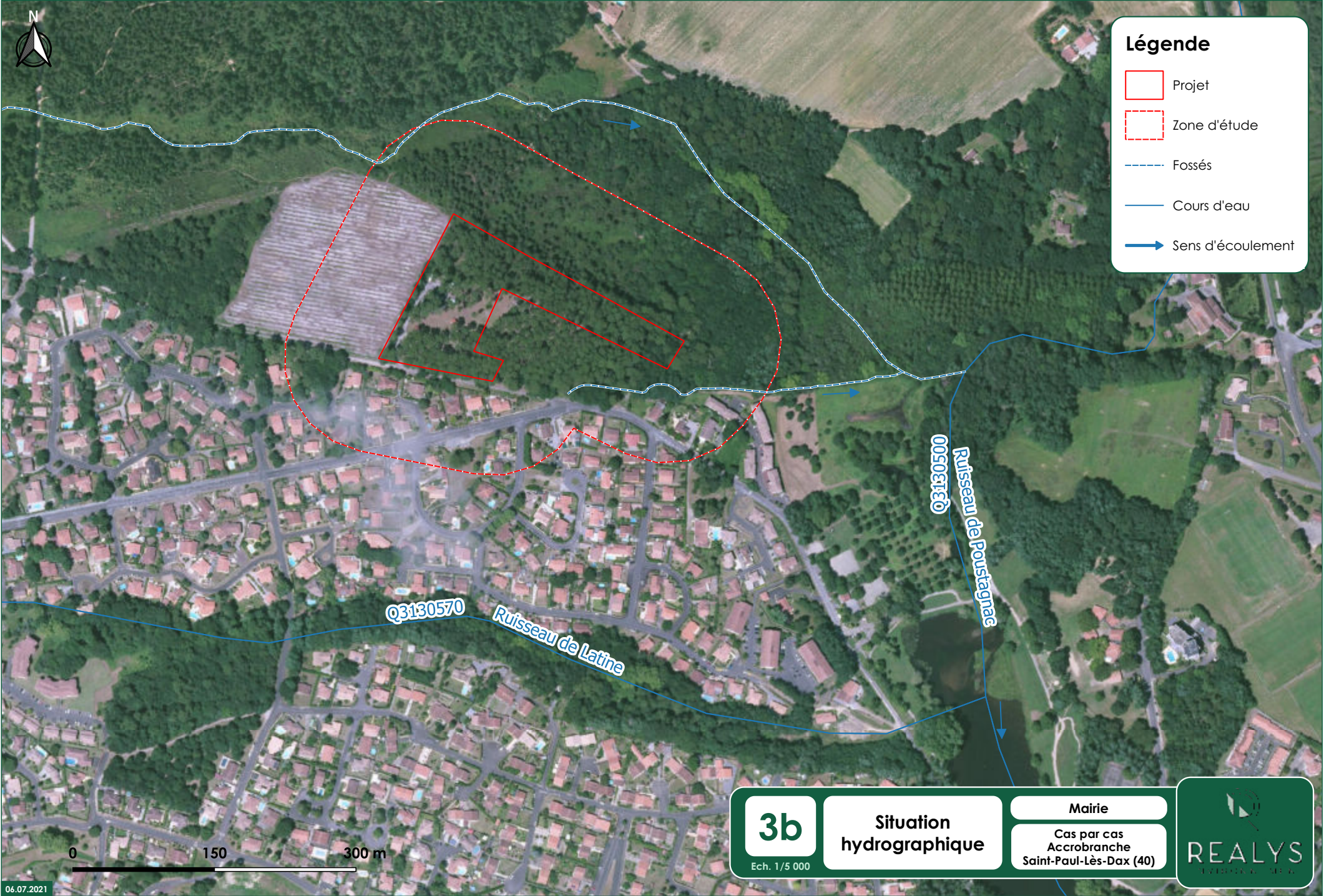
<b>3a</b>	<b>Situation hydrographique</b>	<b>Mairie</b>
Ech. 1/40 000		Cas par cas Accrobranche Saint-Paul-Lès-Dax (40)
		





### Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Fossés
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement



**3b**  
Ech. 1/5 000

**Situation hydrographique**

**Mairie**  
Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)





## 4. Géologie

### 4.1. Contexte général

La plaine landaise a été créée en deux étapes. Durant la première, soit à la fin de l'ère tertiaire, le relief prend cette forme triangulaire caractéristique par apport de matériaux détritiques (graviers, galets, sable).

Ensuite durant la période de glaciation du quaternaire, le sable des Landes apparaît par action du vent. Il vient recouvrir la formation des sables fauves. Il s'y développe un sol pauvre de couleur cendreuse appelé podzol et caractéristique de la plaine landaise.

Les dunes naissent vers le premier millénaire av. J.C., toujours par action du vent. Bien des siècles plus tard, l'homme ajoute sa contribution en réalisant les premières fixations de dunes, l'assainissement puis le boisement des cordons dunaires et de la plaine.

### 4.2. Contexte local

Les terrains affleurants peuvent être divisés en cinq ensembles détritiques qui se sont déposés successivement sur le substratum marin : à la base, les formations du Paléozoïque composés de quartz et de schistes satinés (o7) ainsi que les différents affleurements des terrains secondaires (Muschelkalk, Keuper, « Infralias », etc.). Puis les affleurements des terrains tertiaires constitués d'une succession de Marnes, de Molasses, de Calcaires ou encore de Glaises. Et enfin au sommet se trouvent les affleurements des terrains quaternaires représentés par les formations alluviales Günz (Fu), Mindel (Fv), Riss, Würn et Flandrien (Fy) ainsi que les dépôts éoliens de Sables des Landes.

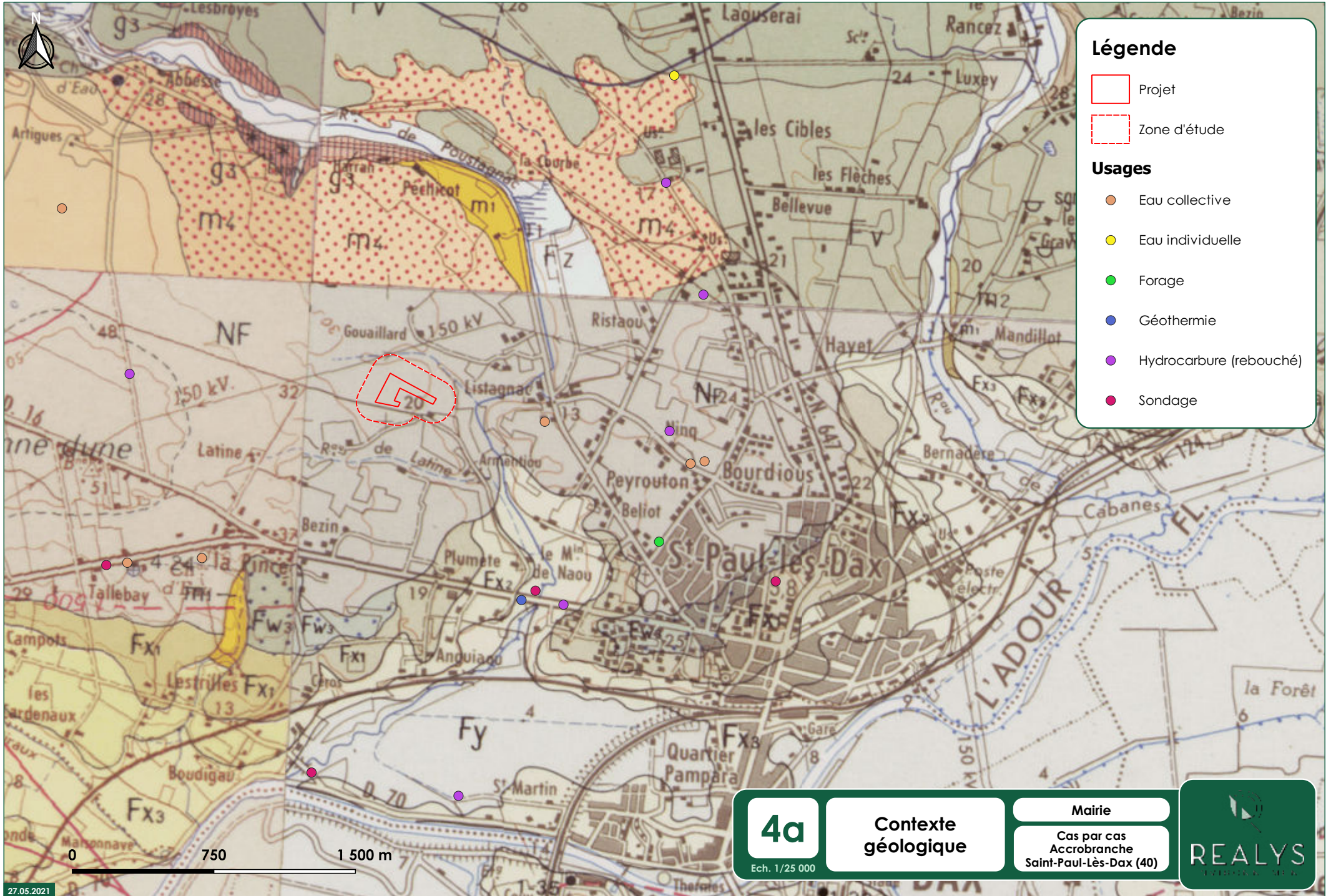
**La zone du projet se situe intégralement sur la formation de Sable des Landes (NF), datée de la fin du Würn III.**

Cette séquence détritique est très affleurante sur la carte géologique de Dax. Cette formation constitue le dernier épisode fluvatile qui s'est mis en place dans les Landes. Cette formation recouvre par endroit les formations du Soluréen et du Périgourdin évolué tandis qu'à d'autres, ces sables sont placés au-dessus de couches de limons jaunes plus ou moins épais qui représentent les stades Würn I et II. C'est cette position par rapport aux autres affleurements de la région qui permet de dater le dépôt des Sables des Landes au Würn III principalement.

Dans un rayon de 2 km autour du projet, les principaux ouvrages du sol concernent des forages d'exploitation d'hydrocarbure qui sont aujourd'hui abandonnés et rebouchés. Quelques ouvrages pour la ressource en eau collective et individuelle (agriculture) ont également été recensés mais sont éloignés de la zone d'étude. Le projet n'aura donc pas de conséquence directe sur ces usages.

**Le contexte géologique et l'usage des sols au droit de la zone d'étude sont présentés sur les planches 4a et 4b.**





### Légende

- Projet
- Zone d'étude

### Usages

- Eau collective
- Eau individuelle
- Forage
- Géothermie
- Hydrocarbure (rebouché)
- Sondage

**4a**

Ech. 1/25 000

**Contexte géologique**

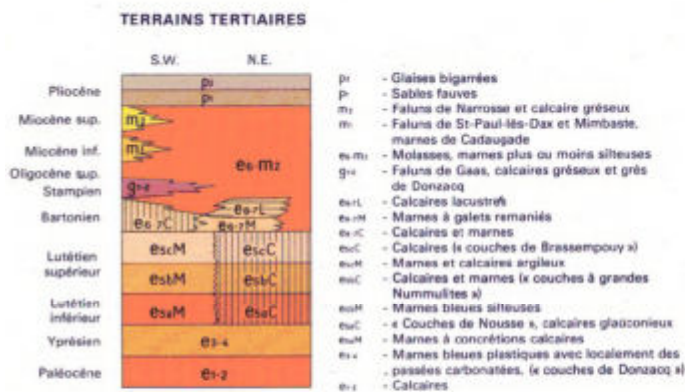
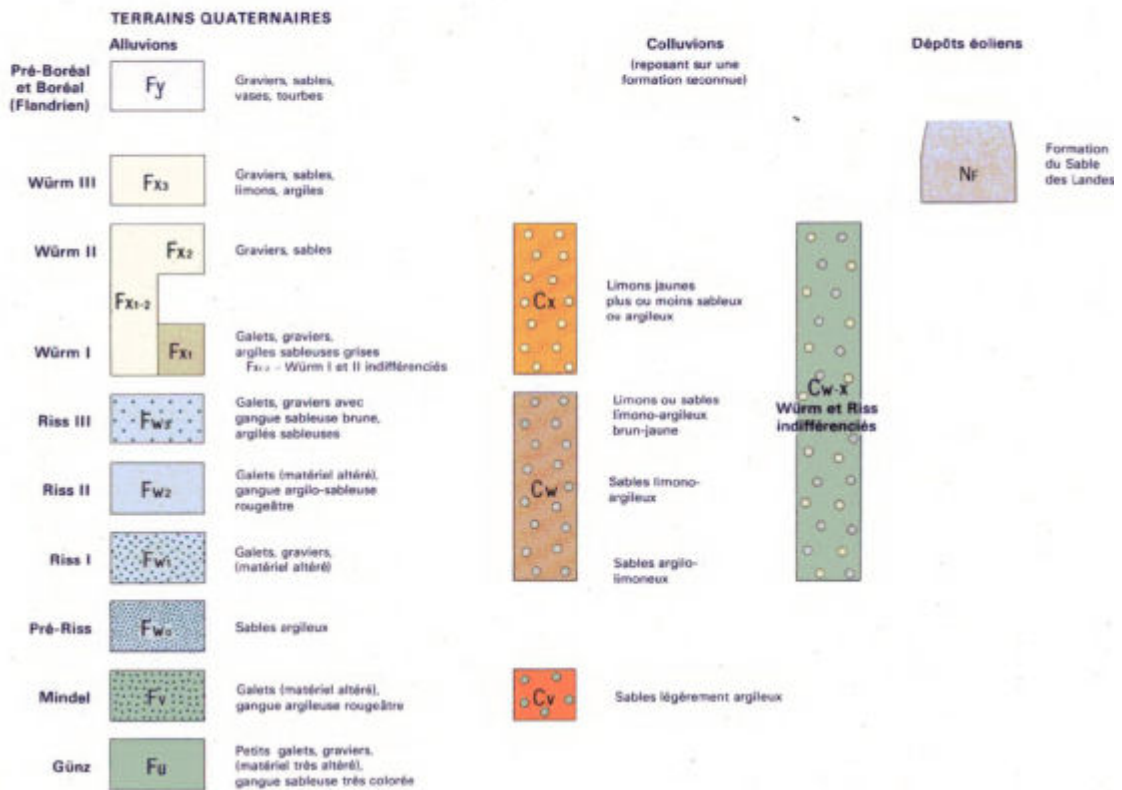
Mairie

Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)





# DAX



## 5. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Mai 2021.



Figure 1 : Localisation des prises de vue





Figure 2 : Prise de vue n°1



Figure 3 : Prise de vue n°2





Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5 : Prise de vue n°4





Figure 6 : Prise de vue n°5



Figure 7 : Prise de vue n°6



## 6. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 5 km autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

### 6.1. Patrimoine naturel

#### 6.1.1. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : 720030036 Tourbières de Mées**

Zonage d'une superficie de 13 349 hectares, cette ZNIEFF est caractérisée par une grande richesse d'habitats. Il est notamment possible d'y rencontrer des milieux humides, comme les estuaires, les Phragmitaies, les Ourlets riverains mixtes ou encore les tourbières et marais, mais également des habitats plus mésophiles comme des Chênaies acidiphiles ou encore Alignements d'arbres de haies et des bocages. Cette diversité d'habitats se traduit par une richesse faunistique et floristique importante puisqu'il est possible d'y trouver diverses espèces de Drosera comme la Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*) ou la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), ainsi que plusieurs espèces animales de zones humides telles que la Grande alose, le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ou encore le Murin de Bechstein (*Myotis de Bechstein*).

**Le projet est situé à 2,5 kilomètres au Nord-est de cette ZNIEFF 1.**

- **ZNIEFF 2 : 720030087 L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes**

Les Barthes de l'Adour correspondent au lit majeur du fleuve Adour et appartiennent aux zones humides du Seignanx. Ce tronçon est inséré entre le fleuve et les zones de coteaux et est caractérisé par une faible pente, ce qui limite ainsi l'écoulement des eaux de surface. Par le passé, ces milieux ont été fortement modifiée par l'homme afin de développer l'activité agricole mais ces aménagements n'empêchent pas totalement le fleuve de déborder ce qui favorise l'établissement d'un biotope présentant un grand intérêt écologique. En effet, cette zone abrite plusieurs types d'écosystèmes et notamment des milieux caractéristiques de zones humides comme les Tourbières et marais, les Phragmitaies ou encore les Landes humides. Ces habitats sont donc favorables pour des espèces telles que la loutre (*Lutra lutra*), la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ou le Leste des bois (*Lestes dryas*).

**Le projet est situé à 1,5 kilomètres au Nord de cette ZNIEFF 2.**

- **Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux : ZO 0000606 Barthes de l'Adour (dont la Zone de Protection Spéciale de la Réserve de chasse de Saint-Martin de Seignanx)**

L'intérêt du site concernant l'avifaune est motivé par la présence de plusieurs milieux naturels humides espèces inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux sur cette zone. En effet, le site présente un potentiel écologique important grâce à sa grande variété d'habitats naturels et de milieux. Ainsi, les Barthes de l'Adour sont très favorables aux espèces nicheuses, migratrices ou hivernantes telles que le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), l'Aigle botté (*Aquila pennata*) ou encore le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*). Par conséquent, le territoire a été classé en Zone Importante pour la conservation des oiseaux.

**Le projet est situé à 900 mètres au Nord de cette ZICO.**

**Ces zonages d'inventaire naturel sont présentés sur la Planche 5a.**

### 6.1.2. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concerné par :

- **Le site Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation : FR7200720 les Barthes de l'Adour**

Le site est classé du fait de la présence d'une grande variété de milieux humides et aquatiques. De nombreuses espèces rares ou menacées sont présentes sur les rives soumises au marnage. Malgré leur faible superficie, les habitats tourbeux sont riches et certains sont très bien conservés.

**Le projet est situé à 1,5 km au Nord de ce site Natura 2000 (Cf. Planche 5b).**

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	0,08	10	C
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,08	10	C
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	0,01	1	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,08	10	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	0,02	3	-
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	4,08	500	A
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	0,04	5	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	0,04	5	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	5,72	700	C
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	0,02	2	-
7110	Tourbières hautes actives	0,02	2	-
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	0,7	86	B
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,04	5	C
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,04	5	C
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	0,02	3	C
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmenion minoris</i> )	19,12	2341.44	B

Légende :

- Conservation :

A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».



**L'habitat Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses s'apparente à l'habitat 1 qui se trouve dans la zone d'étude (hors projet). Cependant, aucune liaison fonctionnelle écologique n'est établie entre ces deux habitats.**

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Petit Rhinolophus	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Barbastelle commune	<i>Barbastella barbastellus</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Murin	<i>Myotis blythii</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
Testudinés	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
Poissons	Lamproie marine	<i>Petomyzon marinus</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
	Alose feinte atlantique	<i>Alosa fallax</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
Plantes	Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Communautaire	Commune - B	Moyenne
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
	Angélique à fruits variables	<i>Angelica hetericarpa</i>	Communautaire	Très rare	-
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
Lépidoptères	Cuivre des marais	<i>Lycanea dispar</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
Coléoptères	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Communautaire	Commune - C	Excellente
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Communautaire	Commune - C	Excellente

Légende :

● Population :

A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

**Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie. Aucune liaison fonctionnelle écologique n'est établie entre ces biotopes humides et le milieu naturel contacté au droit du périmètre d'étude (de type mésophile).**

- **Le site Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation : FR7200727 Tourbières de Mées**  
« Il s'agit d'un complexe de tourbières insérées dans la forêt landaise et en zone péri-urbaine. Les populations de poissons, loutre et vison sont vraisemblablement en connexion avec celles du site des Barthes de l'Adour. Ce site présente un intérêt régional marqué notamment grâce à son système tourbeux atlantique du Massif landais. Les Tourbières de Mées représentent également une zone remarquable de par sa grande superficie mais également grâce à richesse faunistique et floristique relativement importante.

**Le projet est situé à 2,5 km au Nord-est de ce site Natura 2000.**

- **Le site Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation : FR7200724 l'Adour**  
Le site est classé du fait de son importance pour les poissons migrateurs, l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*) ainsi que le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*). Il est également caractérisé par une grande variété de milieux humides et aquatiques qui en font un milieu d'intérêt écologique. Ce site est englobé par le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour cité précédemment.

**Le projet est situé à 2 km au Nord de ce site Natura 2000.**

- **Le site Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale : FR72100077 les Barthes de l'Adour**  
« L'ensemble du système des Barthes est à découper en 4 sous-secteurs qui présentent des caractéristiques écologiques différentes entre l'amont et l'aval. L'importance relative des zones humides ouvertes selon les sous-secteurs conditionne l'importance de la présence des cortèges d'espèces aquatiques. Le système des Barthes est fortement sous l'influence des activités agricoles et forestières, en particulier l'élevage pour les prairies humides. »

**Le projet est situé à 1,1 km au Nord de ce site Natura 2000.**

**Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles ou de protections patrimoniales.**

## 6.2. Patrimoine culturel

### 6.2.1. Sites classés

- **Site classé : SCL0000546 Partie du canton de Dantes et Juncs de la forêt communale**

Le site de la partie du Canton de Dantes et Juncs de la forêt communale fut classée en 1941 par arrêté ministériel. Il est considéré comme un site d'intérêt pittoresque d'une superficie de 3.92 hectares. Il comprend notamment deux parcelles forestières de la forêt communale de Saint-Vincent-de-Paul sur lesquelles sont implantés de vieux chênes pédonculés. Ainsi cette zone est protégée afin de préserver ces arbres à l'âge avancé.

**Le projet est situé à 5,3 kilomètres à l'Ouest de ce site.**

### 6.2.1. Sites inscrits

Aucun site inscrit ne se trouve à proximité de la zone du projet dans un rayon de 5 km. Le site le plus proche est celui de la chapelle Saint-Blaise de Gourby et de ses abords (**SIN0000268**) qui se trouve à environ 9 km à l'Ouest du projet.

### 6.2.2. Zones de protection archéologiques

Plusieurs zones de protections archéologiques se situent dans un rayon de 3 km autour de la zone d'étude :

- Estoty, la Tourbière : occupation, Néolithique, Gallo-romain, Moyen-âge, situé 400 m au Nord-ouest du projet ;
- Ruisseau de Molleviel : occupation, Protohistoire, situé à 2,7 km au Nord-ouest du projet ;
- Poustagnac, Le Castéra : enceinte, situé à 500 m à l'Est du projet ;
- Le Bourg : occupation, Gallo-romain ; Eglise et nécropole, Moyen-Âge, situé 2,1 km au Sud-est du projet ;
- Jardin public, parc des Baignots, hauteur du Pouy (Tour de Borda), vestiges néolithiques, protohistoire, situé 2,6 km au Sud-est du projet ;
- Céros : occupation, Préhistoire et Gallo-romain, situé à 1,3 km au Sud du projet ;

### 6.2.3. Monuments historiques et musées

De nombreux monuments historiques sont présents dans un rayon de 5 km autour du projet :

- L'Eglise Saint Paul Ermite, classée en 1862, situé 2,2 km au Sud-est de la zone d'étude ;
- Les Arènes, classées en 2013, situées 3 km au Sud-est de la zone d'étude ;
- L'hôtel « Splendid », classées en 1991, situé 3 km au Sud-est de la zone d'étude ;
- L'enceinte Gallo-Romaine, classées en 1886, située 3,2 km au Sud-est de la zone d'étude ;
- L'Atrium Casino, classées en 2000, situées 3,2 km au Sud-est de la zone d'étude ;
- La Fontaine chaude, classées en 1988, situées 3,2 km au Sud-est de la zone d'étude ;
- Le Temple Gallo-romain, classées en 1980, situées 3,3 km au Sud-est de la zone d'étude ;
- La Cathédrale Notre Dame, classées en 1946, situées 3,4 km au Sud-est de la zone d'étude ;

De plus, le musée de Borda est présent à 3,2 km au Sud-est de la zone d'étude

### 6.2.4. Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et paysager

Une zone de Protection du Patrimoine urbain et paysager (ZPPAUP) est présente à 2,8 km au Sud-est de la zone d'étude. Cette zone correspond à celle du « Centre Ancien » (Code INSEE : 40088).

**Le projet n'est pas concerné par cette zone de protection.**

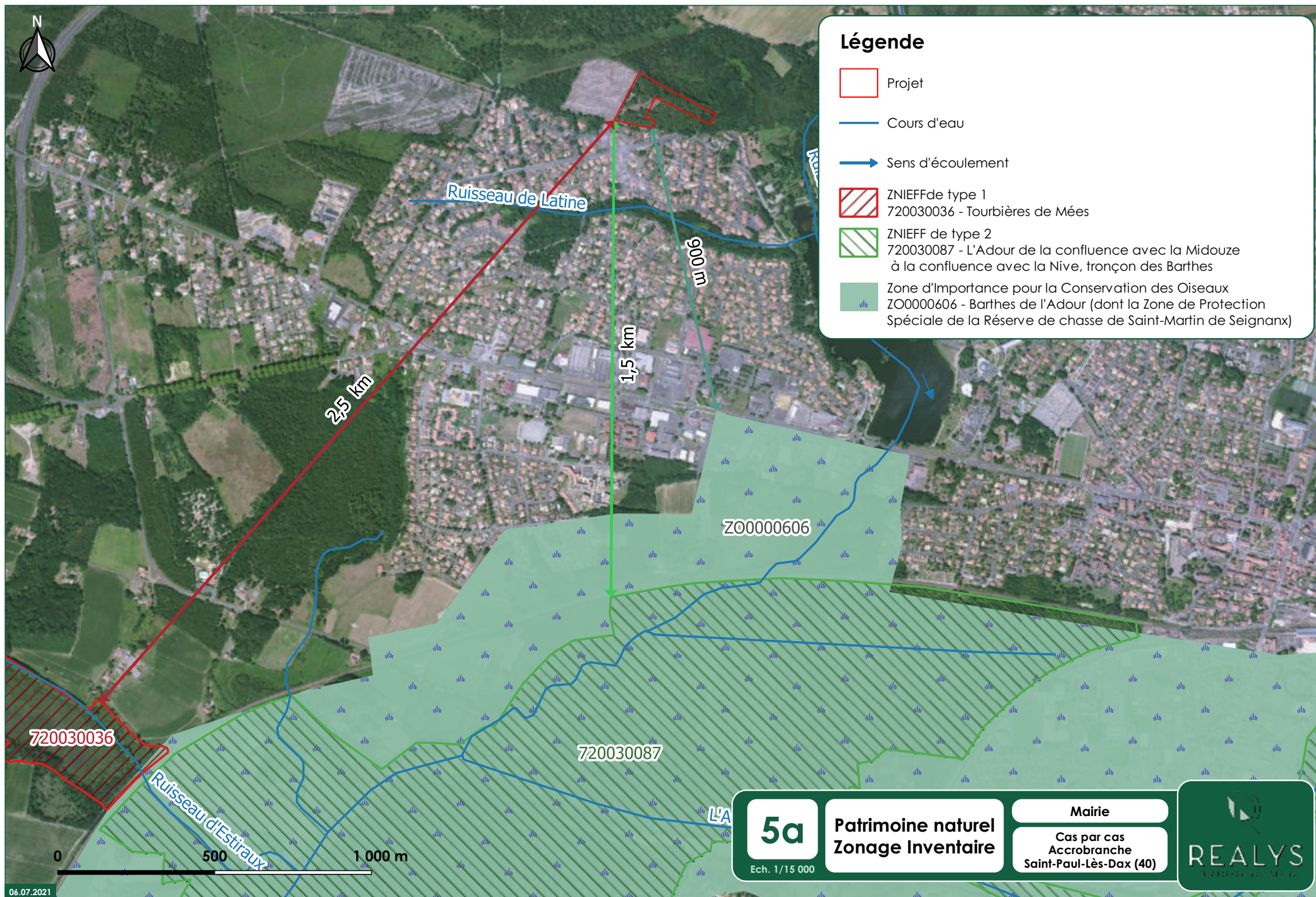
**Le patrimoine culturel présent à proximité de la zone du projet est présenté sur la planche 5c.**





### Légende

- Projet
- Cours d'eau
- Sens d'écoulement
- ZNIEFFde type 1  
720030036 - Tourbières de Mées
- ZNIEFF de type 2  
720030087 - L'Adour de la confluence avec la Midouze  
à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes
- Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux  
ZO0000606 - Barthes de l'Adour (dont la Zone de Protection  
Spéciale de la Réserve de chasse de Saint-Martin de Seignanx)



5a

Patrimoine naturel  
Zonage Inventaire

Ech. 1/15 000

Mairie






Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)

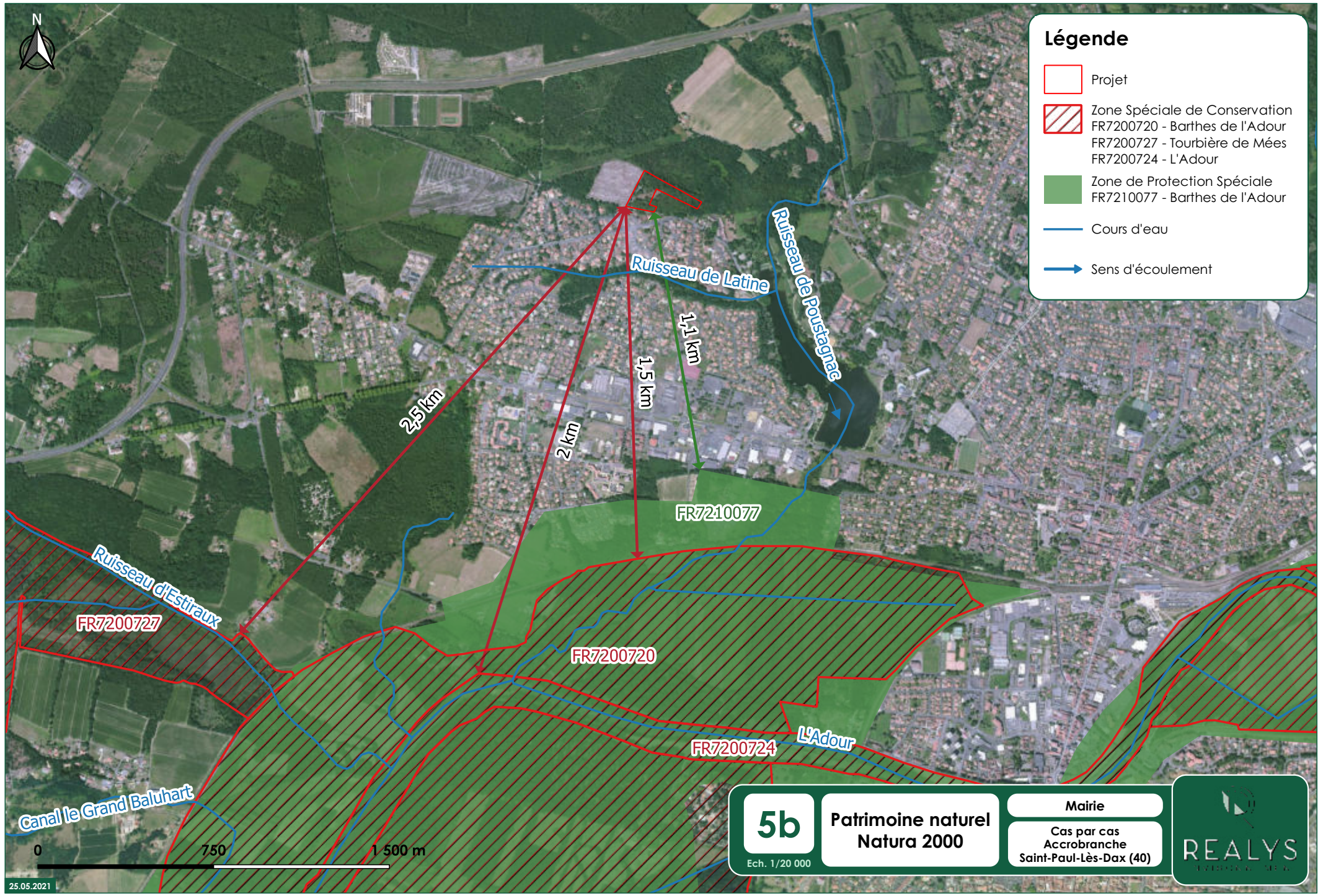






## Légende

-  Projet
-  Zone Spéciale de Conservation  
FR7200720 - Barthes de l'Adour  
FR7200727 - Tourbière de Mées  
FR7200724 - L'Adour
-  Zone de Protection Spéciale  
FR7210077 - Barthes de l'Adour
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement







Ruisseau de Molleviel :  
occupation  
Paléolithique

2,7 km

Estoty, La Tourbière :  
occupation  
Néolithique, Gallo-romain, Moyen Age

Poustagnac, Le Castéra :  
enceinte

1,3 km

2,1 km

5,3 km

Céros :  
occupation  
Préhistoire, Gallo-romain

2,8 km  
2,6 km

Le Bourg :  
occupation  
Gallo-romain  
église, nécropole  
Moyen Age

Partie du canton de  
Dantes et Juncs de  
la forêt communale

Jardin Public, Parc des Baignots,  
hauteur du Pouy (Tour de Borda)  
vestiges néolithiques, protohistoriques

Hôtel "Splendid"  
Atrium Casino  
Cathédrale Notre Dame

Arènes

CENTRE ANCIEN

Temple Gallo-Romain

Maison et parc du Sarrat

## Légende

- Projet
- Monuments historiques
- Musées - Musée de Borda
- Site classé  
SCL0000546 - Partie du Canton de Dantes  
et Juncs de la forêt communale
- Zone de Protection du Patrimoine architectural  
urbain et paysager  
Code INSEE 40088 - Centre Ancien
- Zones de Protection archéologiques

0 750 1 500 m

5c

Ech. 1/40 000

Patrimoine  
culturel

Mairie

Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)



## 7. Flore





Lors des investigations de terrain, 13 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :







1. **22.11** Eaux oligotrophes
2. **31.12** Lande humide
3. **31.831** Roncier
4. **31.86** Lande à Fougère aigle
5. **41.5 x 41.9** Chênaie acidiphile x boisement de Châtaignier
6. **42.81** Vieux boisement de Pin maritime (environ 50 ans)
7. **42.81 x 41.5** Boisement mixte de Pin maritime et de Chêne pédonculé
8. **42.813** Coupe rase de plantation de Pins maritimes
9. **42.813 x 31.23** Jeune plantation de Pins maritimes (environ 4 ans) x Lande mésophile
10. **38.324 x 31.831** Boisement de Robinier x Roncier
11. **85.4** Parking
12. **86.1 x 85.31** Bâti et jardins
13. **87.2** Zone rudérale







Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologique.









Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeux écologiques
1		22.11	-	Eaux oligotrophes		<p>Point d'eau de couleur brunâtre dont les rives sont dominées par la Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>).</p> <p>Cet habitat est présent au Nord de la zone d'étude, au niveau de la Lande humide.</p>	Oui	Modéré
2		31.2	-	Lande humide		<p>Lande humide occupée principalement par la Molinie bleue, l'Osmonde royale, la Sphaigne ainsi que la Ronce bleue. De plus, quelques individus de Jonc aggloméré ont également été identifiés au sein de cet habitat, notamment au bord des fossés.</p> <p>Cet habitat se situe dans la partie Nord-Ouest de la zone d'étude, en bordure du fossé, ainsi que sous forme de patch au sein de la coupe rase et du boisement de Chêne et de Châtaignier localisés au Nord de la zone d'étude.</p>	Oui	Modéré

3		31.831	-	Roncier		<p>Formation dominée par la Ronce bleue, l'Osmonde royale et le Carex pendula. Des individus de Jonc aggloméré et de Canche flexueuse ont également été identifiés au sein de ce roncier.</p> <p>Cet habitat est situé dans la partie Sud de la zone d'étude, en bordure du fossé.</p>	Oui	Faible
4		31.86	-	Lande à Fougère aigle		<p>Habitat constitué majoritairement de Fougère aigle. Cependant, cette lande est également occupée par l'Ajonc d'Europe, la Callune vulgaire, la Bruyère cendrée, l'Avoine de Thore et la Simethis.</p> <p>Cet habitat se situe dans l'angle Nord-ouest de la zone d'étude.</p>	Non	Faible
5		41.5 X 41.9	-	Chênaie acidiphile x boisement de Châtaignier		<p>Chênaie constituée de Chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) et de Châtaignier. Cet habitat est également occupé par le Houx, la Fougère aigle, l'Avoine de Thore et l'Arbousier. Une strate lianescente est également présente au sein de ce boisement et est constituée essentiellement de Lierre grimpant.</p> <p>Cet habitat est présent dans l'angle Nord-est de la zone d'étude.</p>	Non	Modéré

6		42.81	-	Vieux boisement de Pins maritimes (environ 50 ans)	 Realys environnement 27/05/2021	<p>Ancien boisement de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) âgé d'environ 50 ans. La strate arborée est constituée essentiellement de Pin Maritime. Quant à la sous-strate, elle est occupée essentiellement par l'Ajonc d'Europe, le Nard raide et la potentielle rampante.</p> <p>Cet habitat occupe la majeure partie de la zone du projet. Il est également présent dans la partie centrale de la zone d'étude.</p>	Non	Faible
7		42.81 X 41.5	-	Boisement de Pins maritimes et de Chêne pédonculé	 Realys environnement 27/05/2021	<p>Boisement constitué à la fois de Pin maritime et de chêne pédonculé. Une strate lianescente est présente au sein de ce milieu et est constituée de Lierre grimpant. La sous-strate de cet habitat est très faiblement développée en raison de l'activité humaine dans la zone. Toutefois, quelques individus de Fougère aigle, de Houx et de Liseron des bois y ont été observés.</p> <p>Cet habitat est présent dans les angles Nord-est, Sud et Ouest de la zone du projet ainsi que dans la partie centrale et Sud-est de la zone d'étude.</p>	Non	Modéré
8		42.813	-	Coupe rase de plantation de Pins maritimes	 Realys environnement 27/05/2021	<p>Coupe rase d'une plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>). Il s'agit d'un milieu fortement perturbé par l'activité humaine où la végétation est peu développée. De la Fougère aigle, du Nard raide, de la Callune vulgaire et quelques pieds de Molinie bleue ont été observés dans ce milieu.</p> <p>Cet habitat est situé dans la partie Nord de la zone d'étude.</p>	Non	Faible

9		42.813 X 31.23	-	Jeune plantation de Pins maritimes  X Lande mésophile	 Realys environnement 27/05/2021	Jeune plantation de Pins maritimes ( <i>Pinus pinaster</i> ) d'environ 4 ans. La sous-strate de cette plantation est occupée par une Lande mésophile constituée d'Ajonc d'Europe, de Callune vulgaire, de Bruyère cendrée, d'Avoine de Thore ainsi que d'Héliantheme faux-alysson.  Cet habitat est présent dans la partie Ouest de la zone d'étude.	Non	Faible
10		83.324 x 31.831	-	Boisement de Robinier  X Roncier	 Realys environnement 27/05/2021	Boisement spontané de Robinier où il est également possible de trouver du Noisetier, du Laurier cerise ainsi que du Cornouiller. Le lierre grimpant occupe la strate lianescente tandis que la sous-strate est principalement occupée par la Ronce bleue, l'Osmonde royale, la Fougère mâle, l'Ortie dioïque et la Jacinthe des bois.  Cet habitat est situé dans la partie Sud-est de la zone d'étude, en dehors du projet.	Oui	Modéré
11		85.4	-	Parking	 Realys environnement 27/05/2021	Il s'agit d'une aire de stationnement pour camping-car, pauvre en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles (Pâquerette, Plantain lancéolé, Pied d'oiseau délicat) qui se développent dans les espaces interstitiels. Ce milieu correspond à une végétation perturbée.  Cet habitat dans la partie ouest de la zone du projet.	Non	Faible



12		86.1 X 85.31	-	Bâti et jardins	 <p>Realys environnement 27/05/2021</p>	<p>Ce milieu correspond aux habitations et aux jardins pavillonnaires alentours situés dans la partie Sud de l'aire d'étude.</p> <p>Elles n'ont pas fait l'objet d'investigations de terrains car ce sont des propriétés privées. Le tissu urbain représenté par ce milieu est relativement dense sur ce secteur.</p>	Non	Faible
13		87.2	-	Zone rudérale	 <p>Realys environnement 27/05/2021</p>	<p>Il s'agit d'une formation ouverte, pauvre en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles (Pâquerette, Plantain lancéolé, Pied d'oiseau délicat, Trèfle commun, Porcelle enracinée) qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins). Ce milieu correspond à une végétation perturbée. Cet habitat se situe en bordure de route et de chemins mais également dans la partie centrale de la zone du projet.</p>	Non	Faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



### Légende

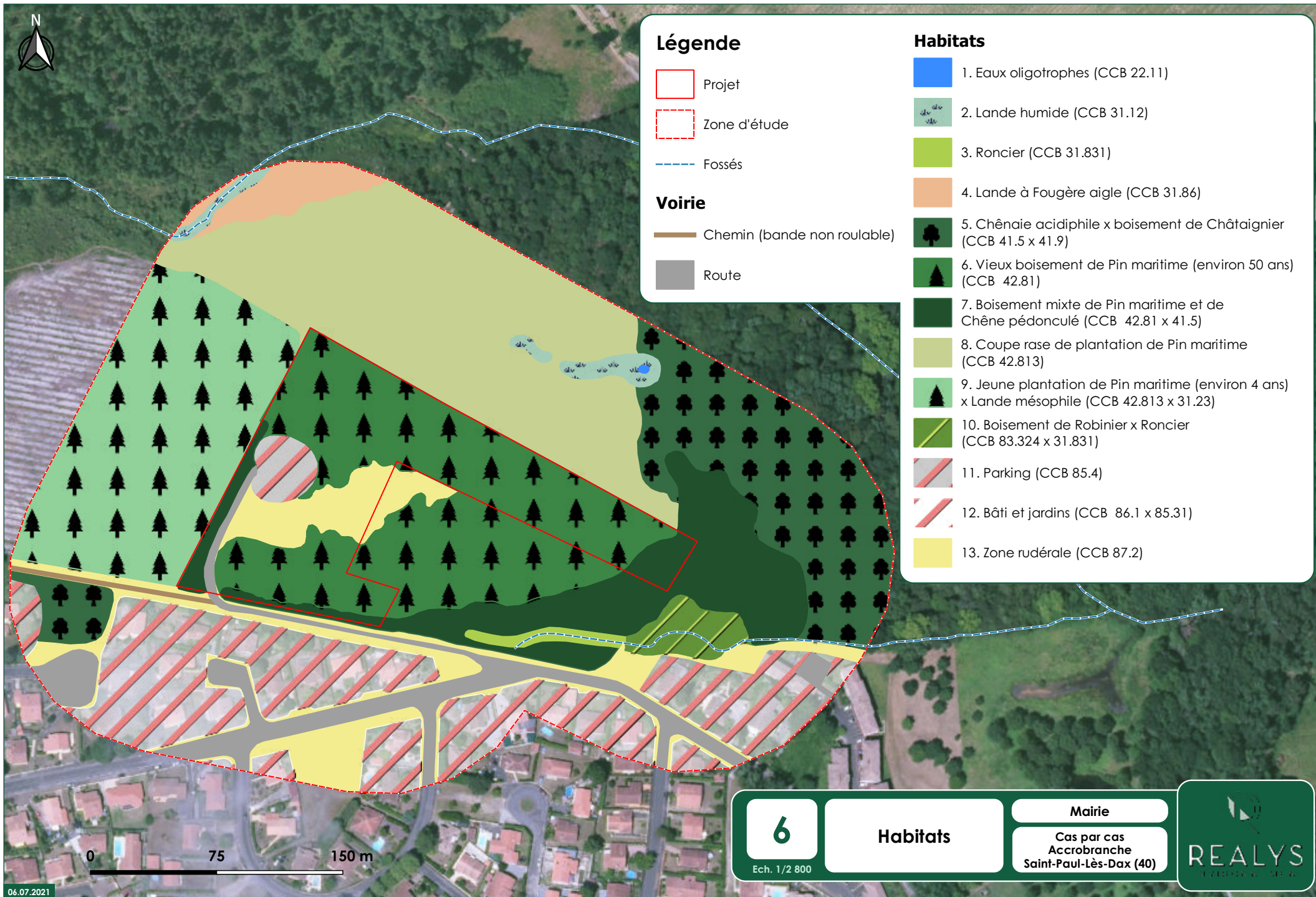
- Projet
- Zone d'étude
- Fossés

### Voirie

- Chemin (bande non roulable)
- Route

### Habitats

- 1. Eaux oligotrophes (CCB 22.11)
- 2. Lande humide (CCB 31.12)
- 3. Roncier (CCB 31.831)
- 4. Lande à Fougère aigle (CCB 31.86)
- 5. Chênaie acidiphile x boisement de Châtaignier (CCB 41.5 x 41.9)
- 6. Vieux boisement de Pin maritime (environ 50 ans) (CCB 42.81)
- 7. Boisement mixte de Pin maritime et de Chêne pédonculé (CCB 42.81 x 41.5)
- 8. Coupe rase de plantation de Pin maritime (CCB 42.813)
- 9. Jeune plantation de Pin maritime (environ 4 ans) x Lande mésophile (CCB 42.813 x 31.23)
- 10. Boisement de Robinier x Roncier (CCB 83.324 x 31.831)
- 11. Parking (CCB 85.4)
- 12. Bâti et jardins (CCB 86.1 x 85.31)
- 13. Zone rudérale (CCB 87.2)



## 7.1. Espèces floristiques

La liste des espèces de flore rencontrée sur le site est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Flore répertoriée sur le site

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire	Espèce indicatrice de zone humide
			Code
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus L.</i>	/	/
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	/	/
Arbousier commun	<i>Arbutus unedo</i>	/	/
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	/	/
Avoine barbue	<i>Avena barbata</i>	/	/
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	/	/
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei L.</i>	/	<b>98 888</b>
Brize élevée	<i>Briza maxima</i>	/	/
Brize intermédiaire	<i>Briza media</i>	/	/
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	/	/
Bruyère à quatre angles	<i>Erica tetralix</i>	/	<b>96 695</b>
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	/	/
Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris</i>	/	/
Callune vulgaire	<i>Calluna vulgaris</i>	/	/
Canche flexueuse	<i>Avenella flexuosa</i>	/	/
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	/	/
Centauree noire	<i>Centaurea nigra</i>	/	/
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	/	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur L.</i>	/	/
Chêne tauzin	<i>Quercus pyrenaica</i>	/	/
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	/	/
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	/	/
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	/	/
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>	/	/



Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i> Kuhn.	/	/
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>	/	/
Fougère scolopendre	<i>Asplenium scolopendrium</i>	/	/
Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i>	/	/
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	DHFF : An. V PN : Art. 1*	/
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	/	/
Héliantheme faux-alysson	<i>Cistus lasianthus</i>	/	/
Héliantheme taché	<i>Tuberaria guttata</i>	/	/
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	/	/
Houlque molle	<i>Holcus mollis</i>	/	/
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L.	PN : Art. 1*	/
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	PN : Art. 1*	/
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	/	<b>104 160</b>
Laiche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	/	<b>88 766</b>
Laiche élevée	<i>Carex elata</i>	/	<b>88 491</b>
Laiteron des maraîchers	<i>Sonchus oleraceus</i>	/	/
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	/	/
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	/	/
Liseron des bois	<i>Convolvulus silvaticus</i>	/	/
Menthe odorante	<i>Mentha suaveolens</i>	/	<b>108 168</b>
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum</i>	/	/
Mimosa argenté	<i>Acacia dealbata</i>	Communautaire : espèce envahissante	/
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i> L.	/	<b>108 718</b>
Nard raide	<i>Nardus stricta</i>	/	/
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	/	/
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	/	/
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	PN : Art. 1*	<b>111 815</b>

Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	/	/
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	/	/
Petit trèfle jaune	<i>Trifolium dibium</i>	/	/
Pied d'oiseau délicat	<i>Ornithopus perpusillus</i>	/	/
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i> Aiton.	/	/
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	/	/
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	/	/
Porcelle glabre	<i>Hypochaeris glabra</i>	/	/
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	/	/
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>	/	/
Prunier rouge	<i>Prunus domestica</i>	/	/
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	/	/
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	/	<b>117 201</b>
Robinier	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Communautaire : espèce envahissante	/
Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>	/	<b>118 993</b>
Ronce des bois	<i>Rubus fruticosus</i> L.	/	/
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	/	/
Silène de France	<i>Silene gallica</i>	/	/
Siméthris à feuilles aplaties	<i>Simethis mattiazzii</i>	/	/
Sphaigne	<i>Shagnum</i>		/
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	/	/
Trèfle commun	<i>Trifolium pratense</i>	/	/
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>	/	/
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>	/	/
Violette odorante	<i>Viola odorata</i>	/	/

## Légende

**Statut réglementaire**

- **PN : Espèce réglementée de Portée Nationale**

Art 1 (arrêté du 13 octobre 1989) : (Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire) : espèces végétales dont le

ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux, ainsi que de leurs parties ou produits, peuvent être interdits ou autorisés dans certaines conditions par un arrêté préfectoral.

- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**

An. V : Espèce d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

\* Le Fragon, le Houx, l'Osmonde royale et la Jacinthe des bois ne font l'objet **d'aucune réglementation spécifique** dans le département des Landes.

## 7.2. Zone humide (critère floristique)

Dix espèces floristiques indicatrices de zone humide sont présentes au sein du périmètre du projet.

Les espèces référencées comme caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009) qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement sont citées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Liste des espèces caractéristiques de zones humides

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Code arrêté du 24 juin 2008	Zone d'observation	Recouvrement
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei</i> L.	<b>98 888</b>	Habitats 2, 4 et 5	1 (habitat 2) 1 (habitat 4) 1 (habitat 5)
Bruyère à quatre angles	<i>Erica tetralix</i>	<b>96 695</b>	Habitat 2	1
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	<b>104 160</b>	Habitats 2, 3 et 10	2 (habitat 2) 1 (habitat 3) 1 (habitat 10)
Laiche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	<b>88 766</b>	Habitats 3 et 10	3 (habitat 3) 2 (habitat 10)
Laiche élevée	<i>Carex elata</i>	<b>88 491</b>	Habitat 13	1
Menthe odorante	<i>Mentha suaveolens</i>	<b>108 168</b>	Habitat 13	1
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i> L.	<b>108 718</b>	Habitats 1, 2 et 13	4 (habitat 1) 3 (habitat 2) 1 (habitat 13)
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	<b>111 815</b>	Habitats 2, 3 et 10	2 (habitat 2) 1 (habitat 2) 2 (habitat 10)
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	<b>117 201</b>	Habitat 10	1
Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>	<b>118 993</b>	Habitats 2, 3 et 10	1 (habitat 2) 4 (habitat 3) 3 (habitat 10)



Tableau 6 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phyto-sociologique de Braun-Blanquet

Coefficient	Classe de recouvrement en %
5	<b>75-100</b>
4	<b>50-75</b>
3	<b>25-50</b>
2	<b>5-25</b>
1	<b>1-5</b>
+	<b>&lt;1</b>
r	<b>Individu isolé</b>

Ces espèces ne sont pas dominantes au niveau des associations végétales présentes sur les habitats 4, 5 et 13 et ne représentent pas plus de 50 % de recouvrement cumulé sur chacun de ces habitats. Ainsi, leur recouvrement ne permet pas de classer ces zones comme humides au sens de la réglementation en vigueur.

En revanche, ces espèces sont dominantes au sein des habitats 2 (Lande humide), 3 (Roncier), et 10 (Boisement de Robinier sur Roncier) et représentent plus de 50 % de recouvrement cumulé. Ainsi, le recouvrement de ces espèces permet de classer les habitats 2, 3, 10 comme humides au sens de la réglementation en vigueur.

### 7.3. Synthèse des zones humides


Les milieux occupant le projet correspondent à un boisement de Pins maritimes, à une Chênaie acidiphile associée à des Pins maritimes, à une zone rudérale et à une aire de camping-car. Il s'agit d'un terrain ayant une diversité floristique modérée.


Trois zones humides floristiques ont pu être mise en évidence au niveau des habitats 2, 3 et 10 présents sur la zone d'étude (hors projet) au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**. La zone humide floristique représente une surface totale de 3 878 m<sup>2</sup> (hors projet).

**Les zones humides présentes au droit de la zone d'étude sont présentées sur la planche 7.**






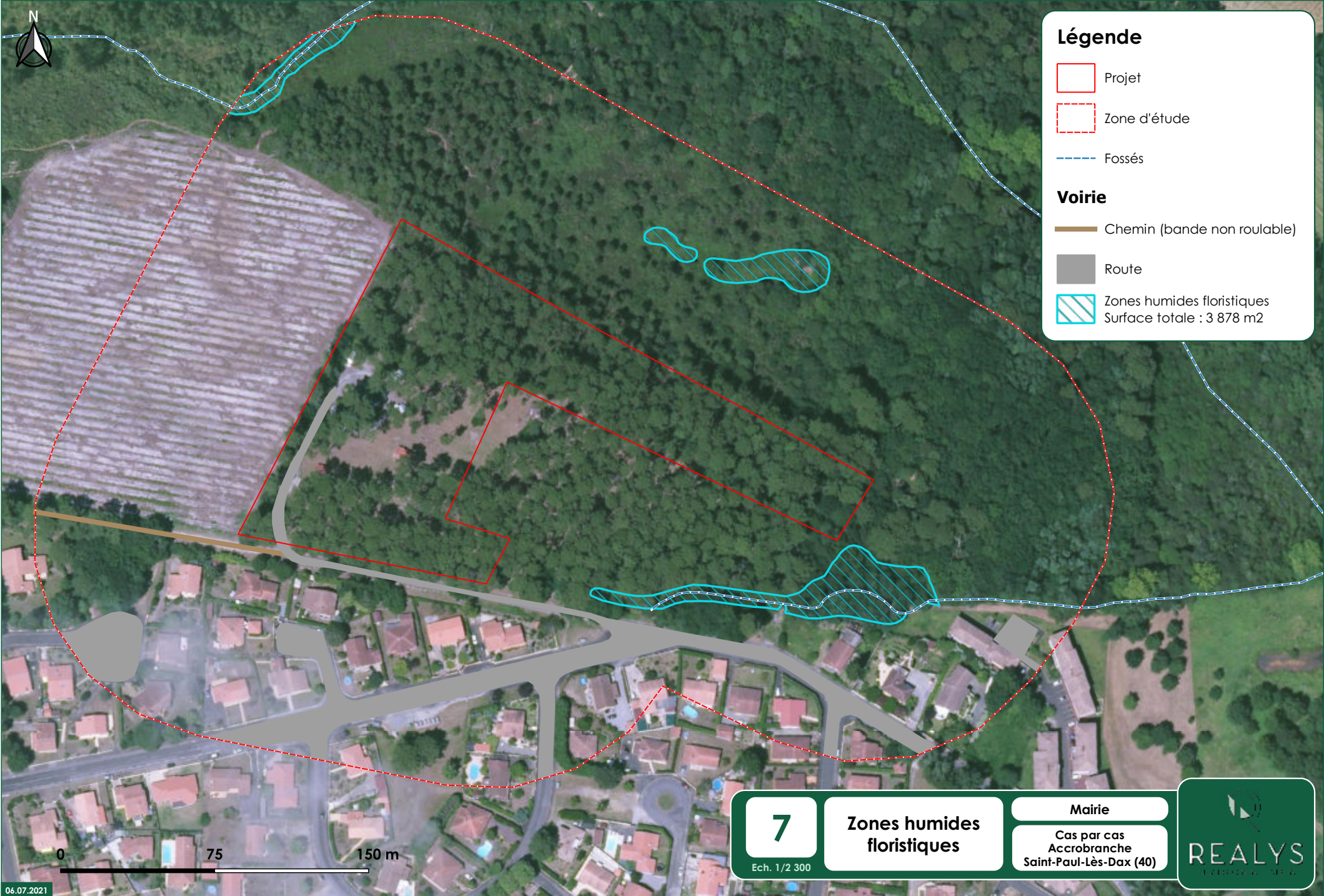
### Légende

-  Projet
-  Zone d'étude

 Fossés

### Voirie

-  Chemin (bande non roulable)
-  Route
-  Zones humides floristiques  
Surface totale : 3 878 m<sup>2</sup>



0 75 150 m

**7**  
Ech. 1/2 300

**Zones humides floristiques**

Mairie  
Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)





## 8. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile
- 3 espèces de Lépidoptères
- 2 espèces d'Orthoptère
- 1 espèce d'Odonate
- 24 espèces d'Oiseaux,
- 3 espèces de Mammifères.

### 8.1. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, les cours d'eau présents au Nord-ouest et au Sud-est du projet (hors projet) présentent des caractéristiques favorables à l'installation et à la reproduction de ce taxon. Ces cours d'eau présentent donc un enjeu écologique fort vis-à-vis des amphibiens.

### 8.2. Reptiles

Une seule espèce de reptile a été recensée au cours de l'inventaire effectué et est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Espèce de reptile répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	DHFF	Berne	
Lézard des Murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An.IV	An. II	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 8 janvier 2021**  
Art 2 : Protection stricte de l'espèce
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**  
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
- **Berne : Convention de Berne**  
An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.  
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger.
- **Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (2015)**  
LC : Préoccupation mineure

Le Lézard des murailles préfère les substrats solides rocaillieux bien ensoleillés. Cependant, il s'agit d'une espèce ubiquiste affectionnant une diversité de milieux naturels et anthropiques. Ainsi, cette zone ensoleillée la quasi-totalité de la journée lui confère un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Le Lézard des murailles est l'espèce de reptiles la plus abondante au niveau national. Il colonise la totalité des départements de la métropole, à l'exception de la Corse. Le Lézard des murailles est présent dans toute la région Nouvelle Aquitaine. Il peut se rencontrer à plus de 2 000 m en altitude. Les individus de l'Aquitaine appartiennent à la sous-espèce *P.m. brogniardii*. Les principales menaces sont la disparition de son habitat (rénovations d'anciens murets), les pesticides, et la prolifération des chats domestiques, qui en capturent une grande quantité. Ce lézard est



classé comme espèce de « préoccupation mineure » au titre des listes rouge des reptiles (nationale et régionale). L'enjeu de conservation de l'espèce au niveau local est faible.



Figure 8 : Lézard des murailles

### 8.3. Lépidoptères

Sur l'aire d'étude, 3 espèces de lépidoptère a été identifiée et est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Espèces de Lépidoptères répertoriées sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DHFF	
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	/	/	/	LC
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	/	/	/	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012)**  
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

### 8.4. Orthoptères

Lors des investigations de terrain, 2 espèces d'Orthoptères ont été recensées. Leurs statuts de protection sont référencés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Liste des Orthoptères présents sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	/	/	/	4
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	/	/	/	4

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
- **Berne : Convention de Berne**
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge nationale des Orthoptères de France (Sardet E. et Defaut B., 2004)**
- 4 : Priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances

Les orthoptères présents sur la zone d'étude ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

## 8.5. Odonates

Lors des investigations de terrain, une seule espèce d'Odonate a été recensée. Son statut de protection est référencé dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Liste des Odonates présents sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN** : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Berne** : Convention de Berne

- **DH** : Directive Habitats 92/43/CEE

- **Liste rouge des odonates de France métropolitaine (2016)** : Espèces menacées de disparition

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

L'espèce d'odonate présente sur la zone d'étude ne fait l'objet d'aucune mesure de protection.

## 8.6. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 24 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Avifaune répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Art 3	/	An. III	/	DD (passage) LC (nicheur)
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
<b>Fauvette pitchou</b>	<b><i>Sylvia undata</i></b>	<b>Art 3 An. I</b>	/	<b>An. II</b>	<b>An. I</b>	<b>EN (nicheur)</b>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Art 3	/	An. III	/	LC (nicheur)
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Art 3	/	An. II	/	DD (passage) NT (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art 3	/	/	/	NA (passage) LC (nicheur)
Pic épeiche	<i>Dendrocopus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
<b>Pic noir</b>	<b><i>Dryocopus martius</i></b>	<b>Art 3</b>	/	<b>An. II</b>	<b>An. I</b>	<b>LC (nicheur)</b>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	An. II/2	LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	An. II	An. II/1 AN. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Art 3	/	An. II	/	DD (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage)



						LC (nicheur)
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art 3	An. II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) LC (nicheur)

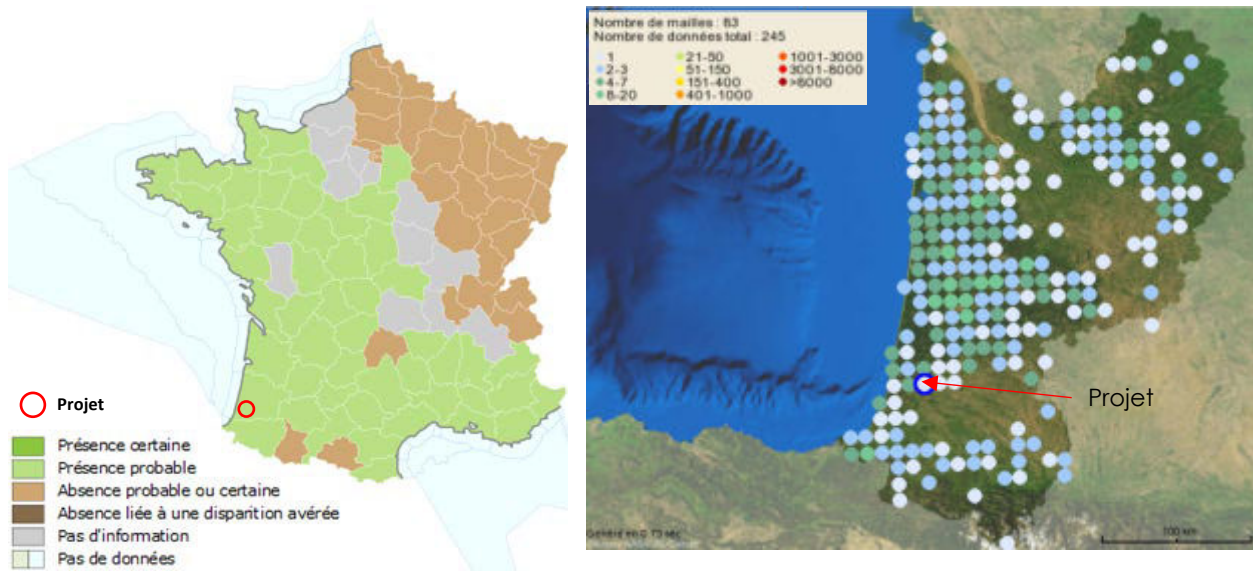
Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 29 octobre 2009**  
Art 1 : Gibier chassable  
Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente
- **Bonn : Convention de Bonn**  
An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
- **Berne : Convention de Berne**  
An. II : Protection des zones migratoires et de repos  
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**  
An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée
- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition**  
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)  
DD : Données insuffisantes  
LC : Préoccupation mineure  
NT : Quasi menacé  
En : En danger

Parmi ces 24 espèces d'oiseaux présentes sur le projet, 20 possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est très commune dans le département. Cependant, 2 espèces se démarquent du fait de leur inscription à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Il s'agit de la **Fauvette pitchou** et du **Pic noir**.

## Fauvette pitchou

Classée dans le type faunistique méditerranéen, la Fauvette pitchou est particulièrement fréquente dans tout le bassin méditerranéen et bien présente en Bretagne, en Poitou-Charentes, en Gironde et dans les Landes. Considérée comme polytypique, deux sous-espèces sont représentées : *Sylvia undata undata* dans le Sud de la France et *Sylvia undata dartforiensi* dans la région atlantique. En Aquitaine, la Fauvette pitchou est répartie sur l'intégralité du massif forestier des Landes de Gascogne. Au Sud de l'Adour, elle est localisée sur le littoral et en moyenne montagne. Elle affectionne les structures de végétation arbustives comme les landes à ajoncs d'Europe et à bruyères à balais (Sources : INPN).



Un individu de Fauvette pitchou a été contacté dans l'Ouest de la zone d'étude, au niveau de la jeune plantation de Pin maritime sur lande mésophile (**hors projet**). Le faciès embroussaillé de cet habitat correspond à une zone de refuge favorable à cette espèce pour la reproduction, la nidification et l'alimentation.

**L'espèce utilise la jeune plantation de Pin maritime sur lande mésophile située à l'Ouest de la zone d'étude, pour la réalisation de l'ensemble de son cycle biologique, ce qui représente un enjeu écologique fort.**

## Pic noir

Le Pic noir est une espèce solitaire qui apprécie les futaies âgées de hauteur importante et notamment les hêtraies et sapinières. Il peut également fréquenter les boisements d'autres essences mais préfère ceux qui sont espacés et qui s'étendent sur de grandes surfaces. Le Pic noir se nourrit principalement de larves, de pupes et d'adultes de fourmis et de coléoptère xylophages. La parade de ces oiseaux débute durant le mois de janvier et donne lieu à une ponte en avril. (Source : INPN, Oiseau.net)

**L'espèce a été rencontrée au niveau des Chênes qui bordent le côté Ouest de la zone du projet durant sa phase d'alimentation. La chênaie présente à l'Ouest de la zone du projet (en limite de projet) présente donc un enjeu écologique modéré.**

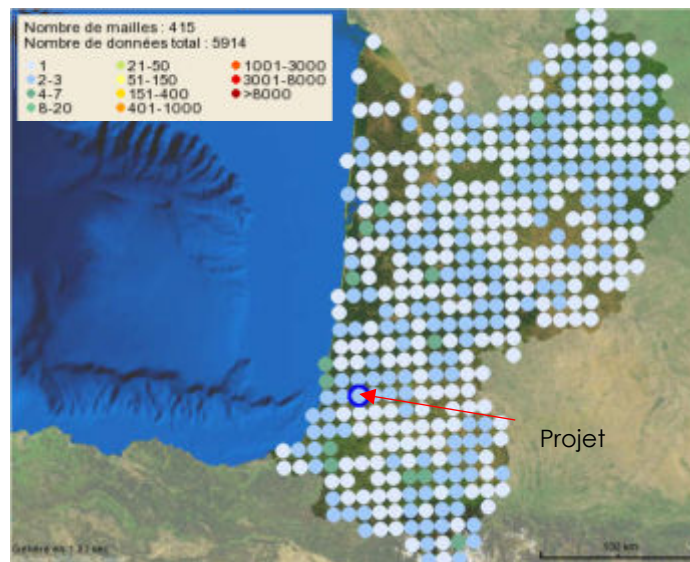


Figure 10 : Répartition en Aquitaine du Pic noir  
(Source : en Aquitaine entre 2017 et 2021 – Faune Aquitaine)

La synthèse des enjeux Avifaune selon les milieux étudiés est présentée dans le tableau ci-dessous.



Tableau 12 : Synthèse des enjeux avifaune par habitat

Milieux	Code Corine biotope	Dénomination	Utilisation par l'avifaune			Enjeu écologique du milieu pour l'Avifaune	Présent sur le site du projet ?
			Alimentation	Reproduction	Repos		
1	22.11	Eaux oligotrophes	/	/	/	Nul	Non
2	31.13	Lande humide	Corneille noire, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier	/	/	Faible	Non
3	31.831	Roncier	Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pinson des arbres, Troglodyte mignon	/	/	Faible	Non
4	31.86	Lande à Fougère aigle	Corneille noire, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier	/	/	Faible	Non
5	41.5 X 41.9	Chênaie acidiphile X Boisement de Châtaignier	Fauvette à tête noire, Geai des Chênes, Grimpereau des jardins, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Pic vert, Pigeon ramier, Pouillot véloce, Troglodyte mignon	Geai des Chênes, Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange charbonnière, Pigeon ramier	/	Modéré	Non
6	42.81	Vieux boisement de Pin maritime	Pigeon ramier, Moineau domestique	/	/	Faible	Oui
7	42.81 X 41.5	Boisement mixte de Pin maritime et de Chêne pédonculé	Fauvette à tête noire, Geai des Chênes, Grimpereau des jardins, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Pic vert, Pigeon ramier, Pouillot véloce, Troglodyte mignon	Geai des Chênes, Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange charbonnière, Pigeon ramier	/	Modéré	Oui
8	42.813	Coupe rase de plantation de Pin maritime	Merle noir, Moineau domestique	/	/	Faible	Non
9	42.813 X 31.23	Jeune plantation de Pins maritimes X Lande mésophile	Coucou gris, Fauvette pitchou, Merle noir, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce	Fauvette pitchou	/	Fort	Non

10	83.324 X 31.831	Boisement de robinier X Roncier	Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Pigeon ramier, Pouillot véloce, Troglodyte mignon	/	/	Faible	Non
11	42.813 X 31.86	Parking	Merle noir, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce	/	/	Faible	Oui
12	42.813 X 31.86	Bâti et jardins	Cornille noire, Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier, Pinson des arbres	/	/	Faible	Non
13	87.2	Zone rudérale	Cornille noire, Coucou gris, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon ramier, Pinson des arbres	/	/	Faible	Oui

## 8.7. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, plusieurs traces de Chevreuil européen, de Taupe d'Europe et des restes alimentaires d'Ecureuil roux ont été observés au niveau du projet. Les statuts réglementaires des mammifères présents sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Mammifères répertoriés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art 1	An. III	/	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Art 2	An. III	/	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**  
Art 1 : Gibier chassable  
Art 2 : Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- **Berne : Convention de Berne**  
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : Espèces menacées de disparition**  
LC : de préoccupation mineure









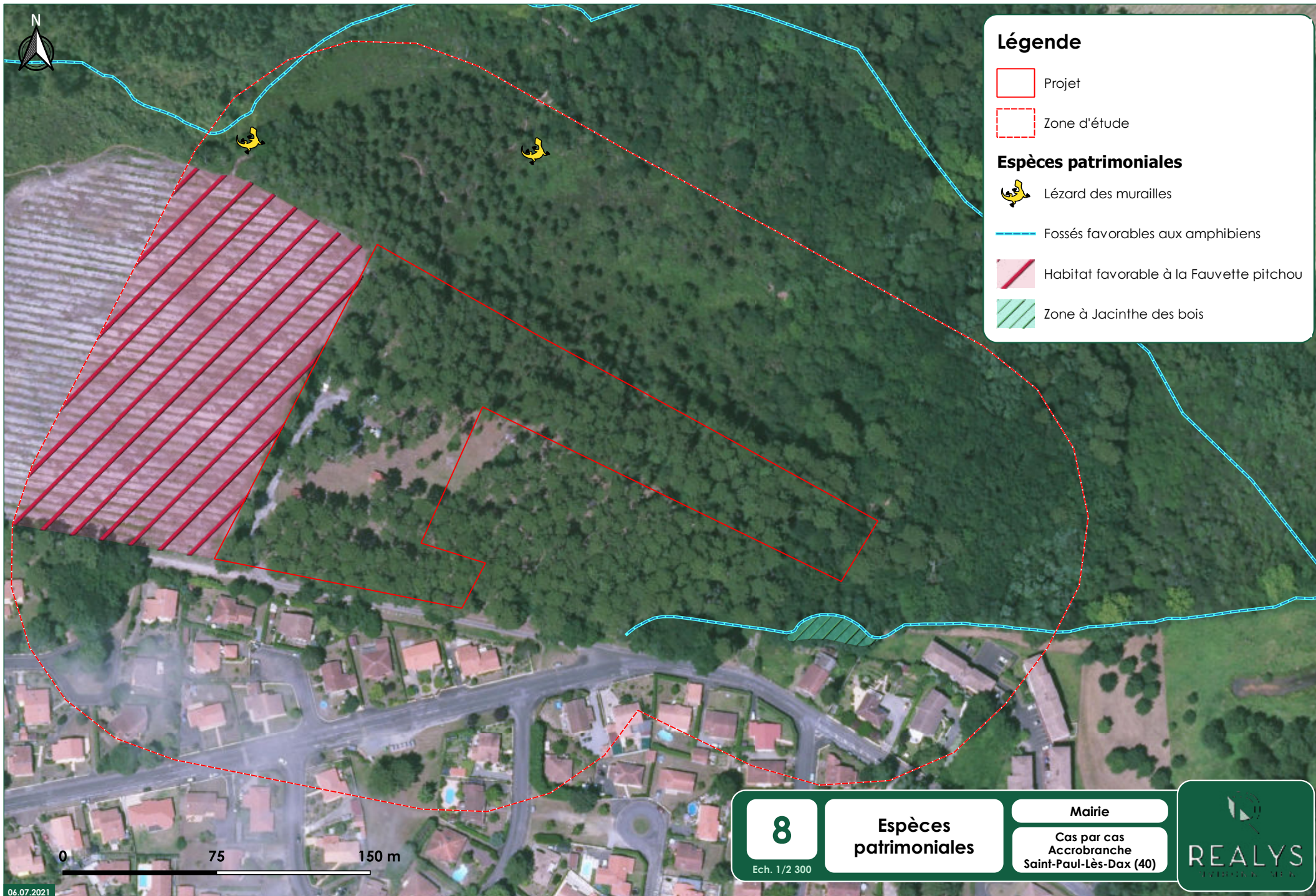


### Légende

-  Projet
-  Zone d'étude

### Espèces patrimoniales

-  Lézard des murailles
-  Fossés favorables aux amphibiens
-  Habitat favorable à la Fauvette pitchou
-  Zone à Jacinthe des bois



0 75 150 m

8

Espèces patrimoniales

Mairie

Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)

  
REALYS

## 9. Conclusion

La quasi-totalité du projet représente un milieu typique du massif des Landes de Gascogne et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques très communs à cette région. Le projet se trouve en périphérie d'un environnement déjà urbanisé par des zones pavillonnaires.

Les prospections du site ont été menées sur deux sessions d'inventaires réalisées en période favorable d'observations (milieu de printemps – début d'été, conditions météorologiques clémentes). Notre connaissance du secteur d'étude et la présence d'une plantation de Pins maritimes sur la majorité de la zone d'implantation du projet nous permet de considérer le biotope présent comme **peu propice à l'hébergement d'une faune ou d'une flore patrimoniale**.

**Ainsi, l'intérêt écologique au sein du projet est globalement faible.** Le boisement mixte de Pin maritime et de Chêne pédonculé (habitat 7) en bordure Sud/Sud-ouest du projet possède un enjeu écologique modéré (habitat favorable aux Coléoptères saproxyliques et à certaines espèces d'oiseaux dont le Pouillot véloce ou encore le Grimpereau des jardins). Enfin, la zone située au niveau de l'emplacement de stationnement de camping-car se caractérise par un enjeu écologique très faible car il s'agit d'un milieu fortement perturbé.

**Au niveau de la zone d'étude** (hors projet), les habitats présentent un **intérêt écologique très faible à fort**. Concernant les **enjeux forts**, on retrouve les milieux 9 (**Jeune plantation de Pin maritime x Lande mésophile**) et 10 (**Boisement de Robinier x Roncier**) qui correspondent respectivement à un habitat d'intérêt communautaire favorable à la **Fauvette pitchou** et aux **amphibiens**. L'habitat 9 est situé dans la partie Ouest de la zone d'étude (hors site) tandis que le milieu 10 est localisé dans la partie Sud-est de la zone d'étude (hors projet).

Pour ce qui est des enjeux **modérés**, ils concernent les milieux 2 (Lande humide), 5 (Chênaie acidiphile x boisement de Châtaignier) et 7 (**Boisement mixte de Pin maritime et de Chêne pédonculé**). En effet, les habitats boisés correspondent à des milieux favorables à la **nidification** de plusieurs espèces d'oiseaux comme le **Pic vert, le Grimpereau des jardins et le Pouillot véloce**. Ces milieux sont localisés dans la partie Est et dans l'angle Sud-Ouest de la zone d'étude, en dehors du projet de parc d'accrobranche.

Enfin, le reste des habitats présents dans la zone d'étude est caractérisé comme enjeu écologique très faible à faible, voire nul pour les voiries.



## 9.1. Mesures d'accompagnement

Afin d'éviter les impacts sur la portion de Pin maritime et de Chêne pédonculé bordure Sud-ouest du projet, une mesure d'évitement pourra être appliquée.



Figure 11 : Mesure d'évitement

Afin **d'éviter tout impact** sur les populations de **Chiroptères** susceptibles d'être installées en périphérie du projet, la mise en place du parcours d'accrobranche devra être effectuée de jour pour limiter les risques d'incidence sur ce taxon. De plus, aucun éclairage nocturne du site ne devra être mis en place.

De plus, le projet vise à créer un parc d'accrobranche sur la commune de Saint-Paul-Lès-Dax, les arbres présents au sein de la zone d'implantation du projet seront donc conservés. De ce fait, les impacts **sur l'Avifaune les Coléoptères saproxyliques** seront fortement limités et la continuité écologique entre les milieux non urbanisés localisés au droit du projet et les boisements situés à proximité sera préservée.

Une mesure de réduction concernera la **période de réalisation des premiers travaux** à réaliser sur le site (nettoyage, installation des câblages et des nacelles, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux et d'insectes, c'est-à-dire entre **Octobre et Février**.



## 9.2. Mesures de gestion des espèces invasives

Dans la partie Ouest de la zone d'implantation du projet (entre la jeune plantation de Pin maritime et le vieux boisement de Pin maritime), du Mimosa argenté (espèce exotique envahissante) est présent. Ainsi, au cours de l'aménagement de la zone, un **déracinement de cette espèce et un export des matières végétales vers un centre de compostage** sera à prévoir.








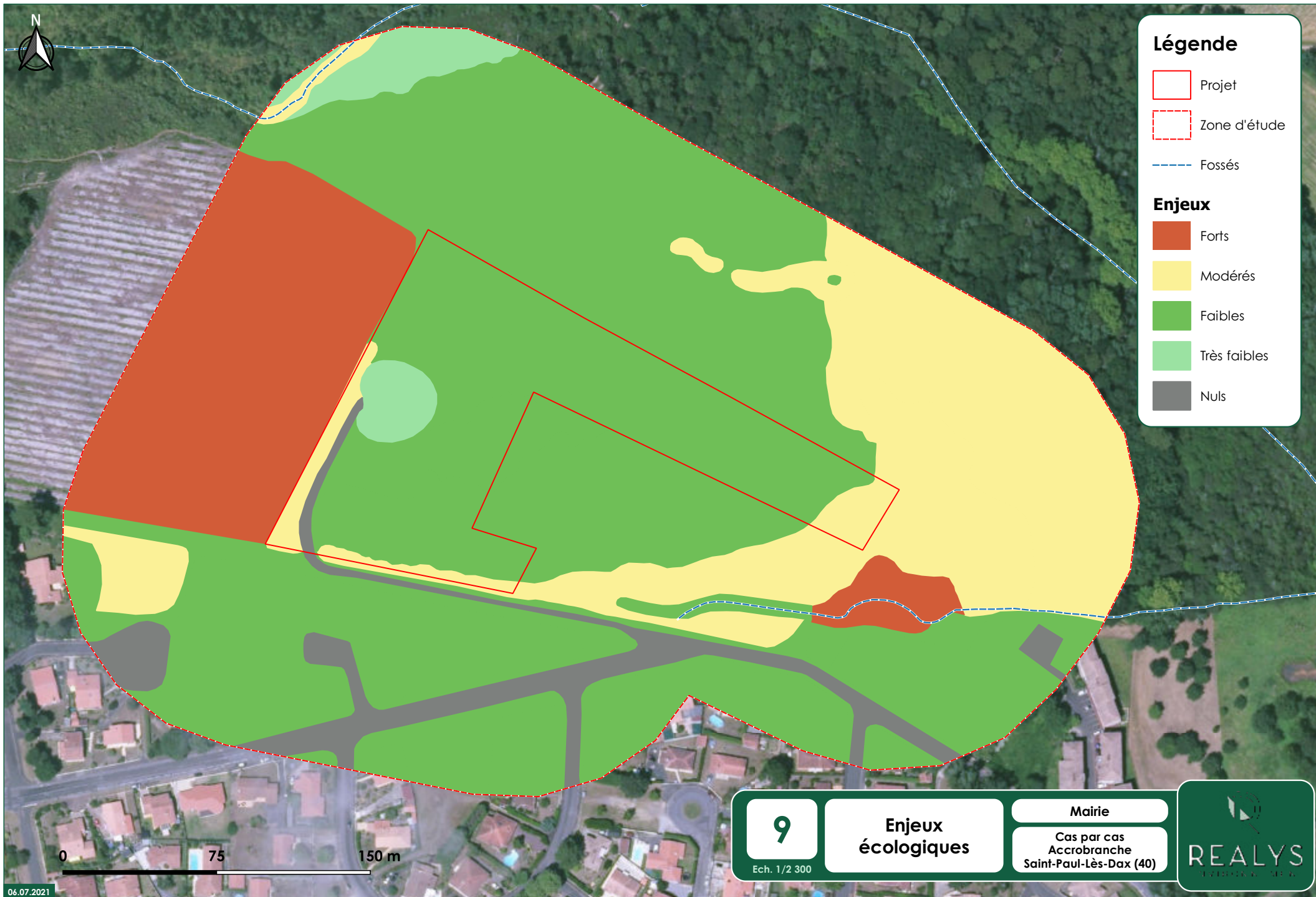
### Légende

-  Projet
-  Zone d'étude

 Fossés

### Enjeux

-  Forts
-  Modérés
-  Faibles
-  Très faibles
-  Nuls



0 75 150 m

9

Ech. 1/2 300

**Enjeux  
écologiques**

Mairie

Cas par cas  
Accrobranche  
Saint-Paul-Lès-Dax (40)

  
**REALYS**  
L'ÉCOLOGIE AU SERVICE DE VOS PROJETS

## 10. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 14 : Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Avifaune	26 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	26 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	26 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères	26 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	26 Mai 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...
Avifaune	30 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	30 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	30 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères	30 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	30 Juin 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...